

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2025 - 2030

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20241209-D43_2024-DE

Sommaire

Contexte

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?	2
Prévention des déchets et économie circulaire.....	3
Rappel du cadre réglementaire du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	5
Qu'est-ce que le PLPDMA ?... ..	9

Elaboration du PLPDMA

Synthèse de l'état des lieux.....	14
Présentation du SMICTOM des Flandres.....	15
Diagnostic socio-économique et environnemental.....	19
La prévention dans les communes adhérentes.....	21
Evolution de la production de déchets.....	24
Scénario tendanciel.....	31
Mesures de prévention existantes.....	31
Bilan du PLPDMA 2019-2024.....	35

Mise en œuvre du PLPDMA 2025-2030

Objectif global.....	40
Consultation du public.....	41
Programme d'actions 2025-2030.....	42
Fiches actions.....	43
Planning prévisionnel.....	69

Contexte

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

Le code de l'environnement définit la prévention des déchets comme :

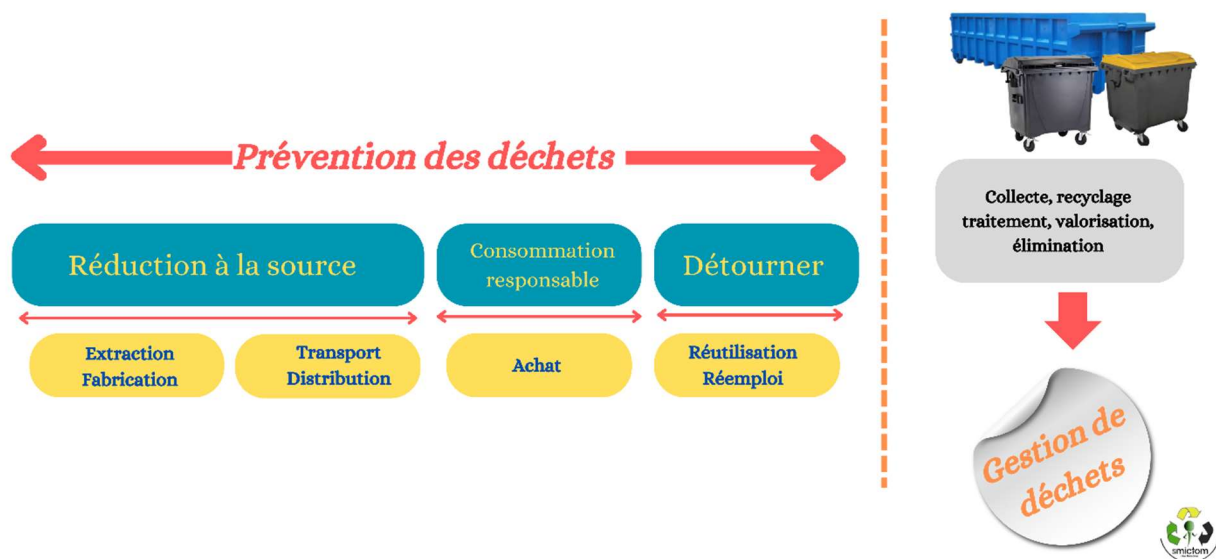
« Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- *La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits*
- *Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine*
- *La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »*

La prévention de la production des déchets vise à réduire les impacts environnementaux liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché et la prévention « aval » portant sur les mesures prises par le consommateur final ou la collectivité pour réduire les déchets.

Source : <https://www.prevention-dechets.gouv.fr/prevention-dechets-quest-ce-que-cest.html>



Prévention des déchets et économie circulaire

Prévention des déchets

Article 4 de la Directive 2008/98/CE

Hiérarchie des déchets

1. La hiérarchie des déchets ci-après s'applique par ordre de priorité dans la législation et la politique en matière de prévention et de gestion des déchets :

a. Prévention

b. Préparation en vue du réemploi

c. Recyclage

d. Autre valorisation, notamment valorisation énergétique

e. Elimination



2. Lorsqu'ils appliquent la hiérarchie des déchets visée au paragraphe 1, les États membres prennent des mesures pour encourager les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement. Cela peut exiger que certains flux de déchets spécifiques s'écartent de la hiérarchie, lorsque cela se justifie par une réflexion fondée sur l'approche de cycle de vie concernant les effets globaux de la production et de la gestion de ces déchets.

Les États membres veillent à ce que l'élaboration de la législation et de la politique en matière de déchets soit complètement transparente et respecte les règles nationales en vigueur quant à la consultation et à la participation des parties concernées et de la population.

Les États membres tiennent compte des principes généraux de précaution et de gestion durable en matière de protection de l'environnement, de la faisabilité technique et de la viabilité économique, de la protection des ressources ainsi que des effets globaux sur l'environnement et la santé humaine, et des effets économiques et sociaux, conformément aux articles 1ers et 13.



Economie circulaire

« L'Union européenne génère plus de 2,2 milliards de tonnes de déchets chaque année. La législation sur la gestion des déchets est actuellement mise à jour afin de promouvoir **la transition vers une économie circulaire**.

Mais qu'est-ce que l'économie circulaire ? Quelles sont les raisons d'un tel changement et quels bénéfices pouvons-nous en tirer ?

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui consiste à partager, réutiliser, réparer, rénover et recycler les produits et les matériaux existants le plus longtemps possible afin qu'ils conservent leur valeur. De cette façon, **le cycle de vie des produits est étendu** afin de réduire l'utilisation de matières premières et la production de déchets.

En pratique, cela implique de **réduire les déchets** au minimum. Lorsqu'un produit arrive en fin de vie, les ressources qui le composent sont maintenues autant que faire se peut dans le cycle économique grâce au recyclage. Elles pourront ainsi être utilisées encore et encore **pour recréer de la valeur**.



Il s'agit d'une rupture par rapport au modèle économique traditionnel et linéaire, qui repose sur le principe du "prendre-fabriquer-consommer-jeter". Ce modèle repose sur de grandes quantités de matériaux et d'énergie bon marché et facilement accessibles. »

Source : <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20151201STO05603/economie-circulaire-definition-importance-et-benefices>

Quels sont les avantages de l'économie circulaire ?

<p style="text-align: center;">Environnementaux</p>	<p>En recyclant ou en réutilisant l'utilisation des ressources est ralenti diminuant ainsi l'impact sur le paysage en préservant la biodiversité.</p> <p>Par la réduction des gaz à effet de serre <i>Selon l'Agence européenne pour l'environnement, les procédés industriels et l'utilisation des produits sont responsables de 9,10 % des émissions de gaz à effet de serre dans l'UE, tandis que la gestion des déchets représente 3,32 %.</i></p> <p>80% de l'impact environnemental d'un produit serait déterminé lors de sa conception, la création de produits plus durables permet l'économie de ressources et d'énergie</p> <p>Le passage à des produits plus fiables pouvant être réutilisés, améliorés et réparés réduirait la quantité de déchets.</p> <p>Lutter contre les emballages excessifs est un enjeu important, 180Kg d'emballage / an son généré par chaque Européen.</p>
<p style="text-align: center;">Economiques et sociaux</p>	<p>Réduire le recours aux matières premières : L'UE importe la moitié des matières premières qu'elle consomme, la population mondiale augmente et les ressources sont limitées.</p> <p>L'UE importe plus qu'elle n'exporte.</p> <p>Le recyclage des matières premières atténue les risques associés à l'approvisionnement, tels que la volatilité des prix, la disponibilité et la dépendance aux importations.</p> <p>Se tourner vers une économie circulaire aurait pour effet de créer davantage d'emplois, stimuler l'innovation et la compétitivité. Pour les consommateurs, l'accès à des produits plus durables le permettrait une économie à long terme.</p>

En 2015, La loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte vise à la transition du modèle économique linéaire vers un modèle d'économie circulaire. Celle-ci prévoit des objectifs en termes de réduction de déchets tels que la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'interdiction des sacs plastiques, la réduction de 10% des déchets ménagers entre 2010 et 2020.

En 2020, la loi AGEC (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) est votée donnant un coup d'accélérateur aux mesures de lutte contre le gaspillage et en faveur de l'économie circulaire.

LOI AGEC : QUELS CHANGEMENTS EN 2023 ?

- FIN DE L'IMPRESSION AUTOMATIQUE DU TICKET DE CAISSE**
- INTERDICTION DE LA VAISSELLE JETABLE DANS LES FAST-FOODS**
- 2 NOUVELLES FILIÈRES CONCERNÉES PAR LE PRINCIPE "POLLUEUR-PAYEUR"**
les déchets de chantier du bâtiment et les pneus
- CRÉATION D'UN FONDS DE RÉPARATION POUR LA FILIÈRE TEXTILE**

LES 5 AXES DE LA LOI ANTI-GASPILLAGE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 1. METTRE FIN AU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE D'ICI 2040**
- 2. MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS**
- 3. LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET FAVORISER LE RÉEMPLOI**
- 4. LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE**
- 5. MIEUX PRODUIRE**

care news

Source : <https://www.carenews.com/carenews-info/news/loi-agec-quels-changements-pour-2023>

Le Plan National de Prévention des déchets

Le plan national de prévention des déchets (PNPD), prévu à l'article L. 541-11 du code de l'environnement et piloté par le ministère chargé de l'environnement, vise à fournir une vision d'ensemble des orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il fixe les priorités d'actions dans le domaine de la prévention de déchets selon les objectifs fixés par la loi.

Pour la période 2021-2027 se fixe pour objectifs de :



PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

FAVORISER L'ÉCO-CONCEPTION
Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services

ENTRETIEN RÉPARATION

ALLONGER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION

ENGAGER LES ACTEURS PUBLICS DANS DES DÉMARCHES DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE D'ICI 2030

- > Réduire de **5%** les déchets d'activités économiques
- > Réduire de **15%** les déchets ménagers et assimilés
- > Réduire de **50%** le gaspillage alimentaire
- > Atteindre l'équivalent de **5%** du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :
www.prevention-dechets.gouv.fr

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un document de planification qui coordonne, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets. Il concourt à la mise en œuvre des objectifs nationaux de prévention, de réduction et de gestion des déchets (recyclage, réemploi, valorisation...).

Ce plan comprend notamment :

- Des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets
- Les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- Une planification de la prévention et de la gestion des déchets à 6 ans et à 12 ans
- Un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ;
- Une planification spécifique pour les biodéchets et les déchets de construction et de démolition
- etc.

Les objectifs du PRPGD de la région des Hauts de France sont :

- **Réduire la production des déchets ménagers de 10% dès 2020, soit une diminution de 74kg/habitant par rapport à 2010 et une diminution de 83kg / habitant en 2031**

Les principaux leviers pour réussir ces objectifs sont :

- *Lutter contre le gaspillage alimentaire.*
- *Développer le compostage des biodéchets*
- *Développer le réemploi, la réparation pour les objets encombrants et mobiliers afin de diminuer la part des déchets occasionnels.*
- *Accompagner le changement de comportement en faveur de modes de consommation qui produisent moins de déchets.*
- *Sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets*
- *Déployer la tarification incitative pour soutenir financièrement les efforts des ménages dans la diminution de leurs déchets.*

- **Développer les collectes séparées à la source pour assurer une valorisation maximale, et passer à un taux de recyclage des déchets ménagers de 40% en 2031, soit 220 kg/ habitant/an contre 185 kg/habitant/an en 2015**
- **Améliorer la collecte des biodéchets et des emballages ménagers en passant de 36 kg/ habitant/an en 2020 à 38 kg/habitant/an en 2031**

Les principaux leviers pour réussir ces objectifs

- *Mettre en place une collecte sélective pour les biodéchets.*
 - *Sensibiliser et accompagner le citoyen au geste de tri (atténuer les erreurs de tri et améliorer le captage de l'ensemble des emballages ménagers recyclables)*
 - *Elargir le tri des déchets d'emballages plastiques*
 - *Harmoniser les consignes de tri pour l'habitant (le même geste de tri sur toute la région)*
 - *Augmenter le nombre de types de déchets collectés en déchèteries*
-
- **Moderniser et adapter les installations de collecte et de tri**
 - **Développer l'installation de sites de réemploi, de réparation pour les objets encombrants et le mobilier dans une logique d'économie circulaire**
 - **Sécuriser l'accueil des usagers et étendre le nombre de déchets collectés sur les déchèteries publiques**
 - **Etoffer le nombre de déchèteries dédiées aux professionnels sur le territoire régional et les installations de valorisation des déchets du BTP**
 - **Améliorer le tri des emballages ménagers en adaptant les centres de tri à l'extension des déchets d'emballages plastique**

Le PRPGD soutient le développement de la valorisation énergétique des déchets ne pouvant être recyclés (Méthanisation, CVE, production de CSR) et encourage la réduction de l'élimination des déchets.

Rappel :

L'article L541-15 du Code de l'environnement prévoit que les décisions prises par les collectivités en termes de prévention et de gestion de déchets doivent être nécessairement compatibles avec les objectifs du PRPGD.

Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, l'élaboration des programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012.

« Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.



Source : Formation « Animer et coordonner un PLPDMA », ADEME (2017)

Le PLPDMA doit comporter obligatoirement :

- Un état des lieux du territoire qui recense les acteurs concernés, identifie les types et quantités de déchets produits sur le territoire, inventorie les mesures de prévention déjà existantes, établi un scénario de l'évolution de la production de déchets si aucune mesure de prévention n'est mise en place.
- La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés.
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs avec : la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'identification des collectivités, organismes, acteurs auxquelles ils incombent ainsi que les relais et soutiens potentiels, le calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre.
- Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions.

Sur le Territoire du SMICTOM des Flandres, des politiques territoriales sont développées et s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique.

<p>Schéma Cohérence Territorial (SCOT)</p>	<p>de Le SCoT est le Schéma de Cohérence Territoriale. C'est un document de planification définissant à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre Agglo et de la Communauté de Communes Flandre Lys le projet d'aménagement pour les 15 à 20 prochaines années.</p> <p>Il est destiné à servir de référence pour les différentes politiques sectorielles notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Programme Local de l'habitat. (PLH)</p>
<p>Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</p>	<p>Obligatoire pour certaines métropoles et intercommunalités, le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) définit, sur le territoire de l'intercommunalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter

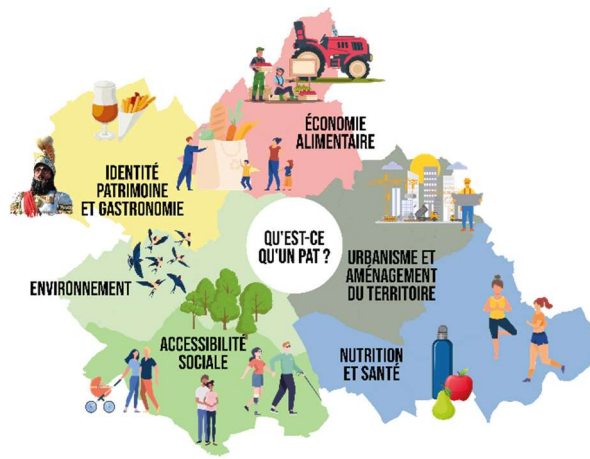
- Le programme d'actions à réaliser afin d'améliorer l'efficacité énergétique, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'anticiper les impacts du changement climatique...

Source : <https://outil2amenagement.cerema.fr/outils/plan-climat-air-energie-territorial-pcaet>

Plan Alimentaire Territorial (PAT)

Créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant, par exemple, l'installation d'agriculteurs, le développement de l'agriculture biologique, les circuits courts ou l'introduction de produits locaux dans les cantines, etc.

Les actions développées dans le cadre des PAT répondent à 2 enjeux principaux : le « bien manger » et le « bien produire ».



LES CHAMPS THÉMATIQUES DU PAT

Source : <https://cc-flandreinterieure.fr/fr/rb/1900199/le-projet-alimentaire-territorial-2>

Elaboration et suivi du PLPDMA

La collectivité en charge du PLPDMA doit, conformément au décret n°2015-662 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA.

Le rôle de la CCES est de donner un avis :

- Pour tout nouveau projet du PLPDMA élaboré par la collectivité avant qu'il ne soit arrêté par l'exécutif de cette même collectivité.
- Pour la présentation du bilan annuel du PLPDMA et de l'évaluation de l'état d'avancement du projet
- Après 6 ans, pour évaluer les résultats du PLPDMA

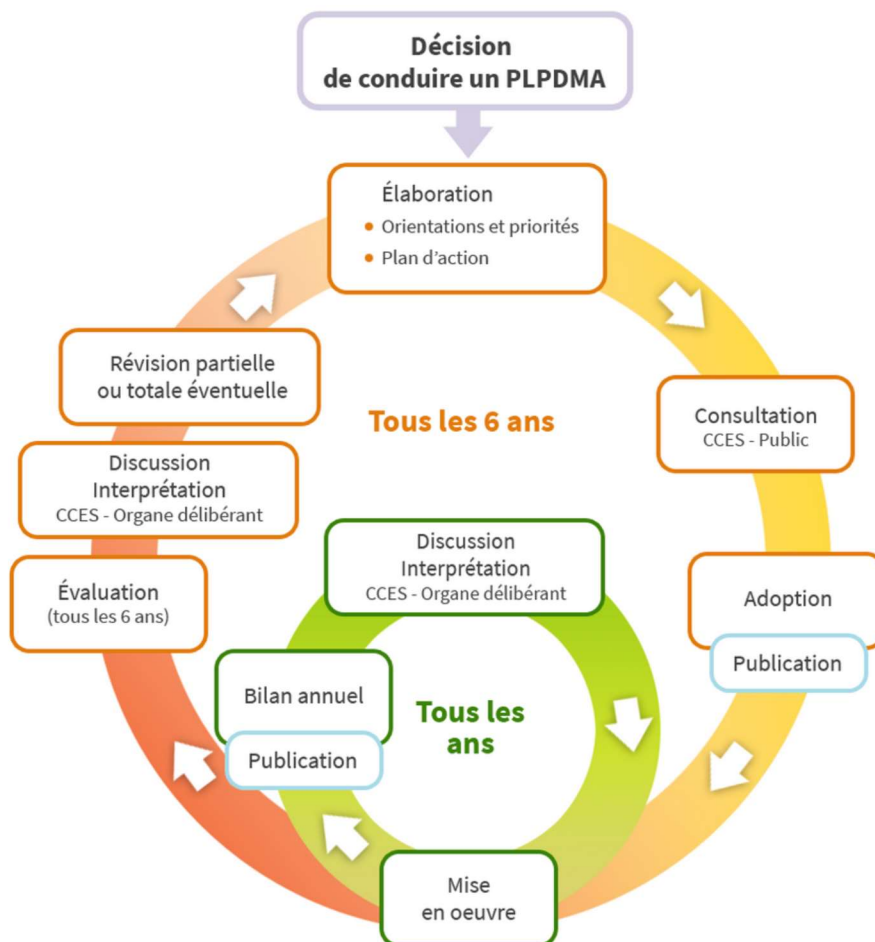
Conformément à l'article R 541-41-22 du présent décret, le SMICTOM DES Flandres a créé la CCES de son PLPDMA, présidée par Monsieur Philippe BROUTEELE, Président du SMICTOM des Flandres. Composée de 17 élus, désignés par délibération lors du Comité Syndical du 9 avril 2018, viennent s'y ajouter des représentants d'associations, d'entreprises et d'institutions.

Membre de la CCES du PLPDMA du SMICTOM des Flandres
Président de Commission
Membres du Bureau du SMICTOM des Flandres
Présidents des collectivités adhérentes au SMICTOM des Flandres
3 élus membres de la Communautés d'Agglomération Cœur de Flandres
1 élu membre de la Communautés de Communes Flandre Lys (CCFL)
Le VP en charge des Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandres
Le Vice-Président en charge de la collecte des déchets et des relations avec le SMICTOM à la CCFL
1 représentant de l'ADEME
1 ou plusieurs représentants institutionnels (préfecture, Région, Département, DREAL, Député(e) de la 15 ^{ème} circonscription du Nord)
1 ou plusieurs représentants des chambres consulaires (CCI, CMA, CA)
1 ou plusieurs représentants d'associations, d'entreprises et/ou de citoyens

Le SMICTOM des Flandres a conduit durant la période 2019-2024 un premier PLPDMA. Le syndicat ne disposant que de la compétence collecte sur la partie Communauté d'Agglomération de son territoire.

La CCFL disposant quant à elle, de la compétence collecte devait conduire son propre PLPDMA mais a décidé de le déléguer au SMICTOM des Flandres par délibération du 27 Septembre 2018 au Conseil Communautaire.

Compte tenu du bilan de ces 6 années de mise en œuvre, il a été décidé en CCES d'un renouvellement partiel du PLPDMA, certaines actions nécessitant d'être poursuivies compte tenu de leur efficacité et de leur visibilité mais aussi des contraintes règlementaires et de leurs suspensions pendant la crise sanitaire.



Cycle de vie du PLPDMA

Elaboration du PLPDMA

Synthèse de l'état des lieux du territoire du SMICTOM des Flandres.

Présentation du SMICTOM des Flandres.

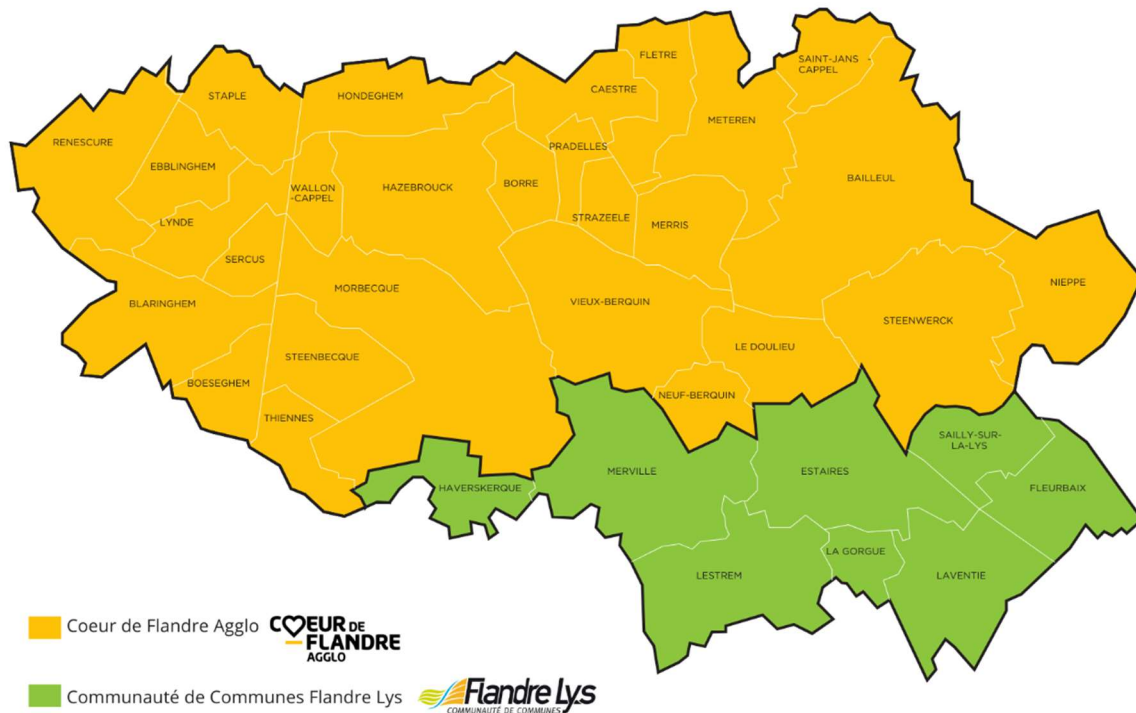



Figure 1 : Territoire de SMICTOM des Flandres

Le territoire du SMICTOM des Flandres couvre 35 communes : 8 sur la Communauté de Communes Flandre Lys et 27 sur la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre. Le syndicat dispose de la compétence collecte et traitement de déchets sur la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre et uniquement de la compétence traitement sur la Communauté de Communes Flandre Lys.

Modes de collectes et de traitement par flux de déchets :

Flux de déchets	Modes de collecte	Modes de traitement
<p>Ordures Ménagères résiduelles</p> 	<p><u>SMICTOM Cœur de Flandre Agglo :</u></p> <p>REOMI effective depuis le 1^{er} janvier 2023 Collecte en PAP en bacs (sacs sur dérogation) Fréquence de collecte : hebdomadaire Marché : Société EcoDéchets</p> <p><u>CCFL :</u></p> <p>Collecte en PAP en bacs Fréquence de collecte : hebdomadaire Marché : Société EcoDéchets</p>	<p>Les déchets collectés sur l'ensemble du territoire sont acheminés au site de Tri/transfert de Strazeele puis transférés par les transports Mauffrey jusqu'à l'Unité de Valorisation Energétique Flamoval à Arques.</p>
<p>Déchets recyclables</p> 	<p><u>SMICTOM Cœur de Flandre Agglo :</u></p> <p>REOMI effective depuis le 1^{er} janvier 2023 Collecte en PAP en bacs (sacs sur dérogation) Fréquence de collecte : C 0.5 (soit 1 semaine sur 2) Marché : Société Eco déchets</p> <p><u>CCFL :</u></p> <p>REOMI effective depuis 2005 Collecte en PAP en bacs</p> <p>Fréquence de collecte : C 0.5 (soit 1 semaine sur 2) Marché : Société EcoDéchets</p>	<p>Les déchets collectés sur l'ensemble du territoire sont acheminés au site de Tri/transfert de Strazeele puis transférés par la société SFT RL (marché PAPREC) jusqu'au centre de tri TRIVALO d'Harnes.</p>

<p style="text-align: center;">Verre</p> 	<p>Collecte en PAV (colonnes à verre) Marché : Minéris 329 PAV en 2023</p>	<p>Le verre collecté par Minéris est envoyé à la verrerie Prover de Wingles pour traitement.</p>
<p style="text-align: center;">Végétaux</p> 	<p><u>SMICTOM Cœur de Flandre Agglo :</u></p> <p>Collecte PAP Bailleul et Hazebrouck (hors écarts) Marché : COVED Fréquence : collecte hebdomadaire de mi-mars à mi-novembre</p> <p>PAP (bennes dans les communes) : 39 bennes Collectes aléatoires selon planning du prestataire et à la demande des communes</p> <p><i>Des bennes pour les végétaux sont également présentes dans les 8 déchèteries du territoire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Eco-site Baudalet à Blaringhem (compostage) • AgriMéthazebrouck à Hazebrouck (méthanisation) • Recynergie à Steenwerck groupe Recynov (Plateforme de compostage)
<p style="text-align: center;">Textile, Linge, Chaussures (TLC)</p> 	<p>Bornes : Le Relais, Getebex (Azimut), Pas à pas</p> <p>Associations : Emmaüs, Croix Rouge, Audo-tri</p> <p>88 points référencés au total</p> <p>Convention avec l'éco organisme Refashion </p>	<p>Recyclage ou réemploi des textiles : Le Relais- Bruay La buissière, Azimut à Villeneuve d'Ascq, Pas sur pas à Wattrelos, Emmaüs, Croix Rouge</p>
<p style="text-align: center;">Encombrants en PAP</p>	<p><u>SMICTOM Cœur de Flandre Agglo :</u></p> <p>Collecte en porte à porte sur rendez-vous limité à 4 m³ par an et réservé aux personnes ne pouvant pas se déplacer en déchèteries</p>	<p>Déposés/ triés en déchèteries par les agents qui les collectent</p>

<p>Déchèterie</p> 	<p>Le SMICTOM gère 8 déchèteries sur l'ensemble du territoire</p>	<p>CF : tableau « Modes de valorisation des déchets »</p>
--	---	---

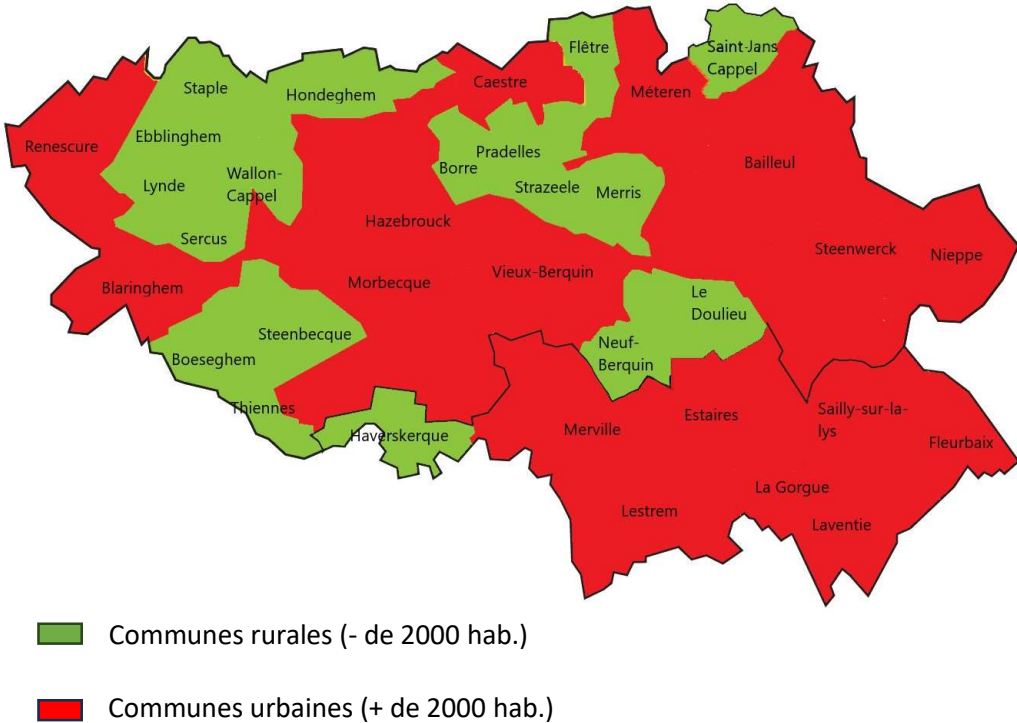
Modes de valorisation des déchets :

Déchets traités	Unité de traitement	Techniques utilisées
Amiante (lié)	Eco-site BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Installation de stockage de déchets dangereux (classe 2)
Batteries	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage
Bois	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Transformation en panneaux de particules ou en combustible
Cartouches d'encre	LVL - La Chevrolière (44)	Recyclage
Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)	Eco-organisme DASTRI INOVA à NOYELLES SOUS LENS (62) et SOTRENOR à COURRIERES (62)	Incinération avec valorisation énergétique
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	Eco-organisme Eco Mobilier Unité de traitement TRP à SECLIN (59)	Tri, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	- <u>Eco-organisme Eco DDS</u> : CHIMIREC NOREC à ECQUES (62) - <u>Produits « hors Eco DDS »</u> : regroupement sur l'écosite de MOUVAUX avant traitement par SOTRENOR à COURRIERES (62)	Transformation en CSR pour les cimentiers avec les peintures, valorisation énergétique pour les produits phytosanitaires, combustibles, recyclage matière des aérosols...
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)	Eco-organisme ecosystem ENVIE2E à LESQUIN (59)	Démantèlement et/ou valorisation matière
Encombrants	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) Centre de Valorisation Énergétique FLAMOVAL à ARQUES (62)	Tri, valorisation matière, valorisation énergétique, enfouissement
Ferrailles	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Recyclage
Gravats	Sites RAMERY Environnement à HAZEBROUCK (59) ou HARNES (62)	Valorisation matière et/ou stockage en installation de classe 3
Huiles minérales (huile de vidange)	SEVIA à HARNES (62) ou Compagnie Française Eco Huile à LILLEBONNE (76)	Régénération
Huiles végétales	SA EUROFAT (Belgique)	Recyclage
Lampes et néons	Eco-organisme RECYLUM : Centre de démantèlement INDAVER en Belgique	Démontage pour dépollution et séparation des matières pour valorisation
Papiers Cartons	Cartonneries locales et françaises majoritairement	Recyclage
Piles	Eco-organisme SCRELEC LUMIVER à Seclin (59)	Traitement par pyrométallurgie ou hydrométallurgie puis valorisation des matières quand cela est possible
Pneus	Prestataire ALIAPUR: Ramery/Gommage Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59)	Valorisation matière
Radiographies	Site BAUDELET à SANTES (59)	Regroupement et transfert, puis recyclage et valorisation énergétique
Végétaux	Ecosite BAUDELET à BLARINGHEM (59) Recynergies à STEENWERCK (59) AgriMéthazebrouck à HAZEBROUCK (59)	Compostage Compostage Méthanisation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, pour l'ensemble du territoire du SMICTOM la collecte et le traitement des déchets est financé par la REOMI. C'était déjà le cas pour la CCFL depuis 2005, La REOMI a été mise en place sur la partie Cœur de Flandre Agglo le 1^{er} janvier 2023 après une période de transition en 2022.

Diagnostic socio-économique et environnemental

Sur le territoire du SMICTOM, les surfaces agricoles dominant. 15 communes sur 35 du territoire sont des communes rurales (< 2000 habitants selon la définition de l'INSEE).



Les données environnementales, économiques et sociales donnent des indicateurs en termes de prévention de déchets, elles permettent de déterminer en fonction de la donnée s'il s'agit d'un atout ou d'une contrainte pour l'élaboration du PLPDMA puis d'évaluer les gisements potentiels, le public ciblé et enfin de déterminer des actions pertinentes.

DONNEES SOCIALES

Données Intérêts pour le Programme d'actions

POPULATION

La population du territoire s'élève à 118983 habitants (source SMFL 2024), Le territoire du SMICTOM s'est agrandi en 2015 avec l'intégration des 8 communes de l'ex-Houtland, ce qui a augmenté de 8,9% la population.

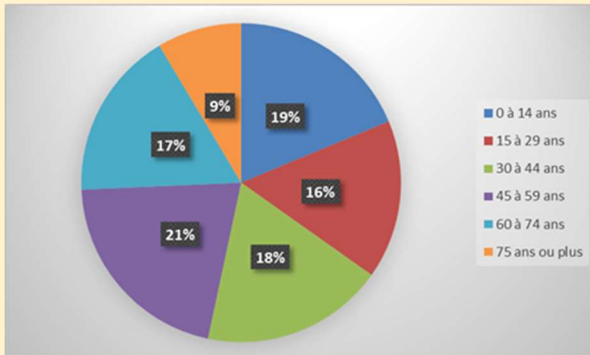
La population a continué à évoluer puisqu'elle passe de 109 491 en 2016 à 118 983 en 2024 soit une hausse de la population de +8.67%.

Il est nécessaire de communiquer auprès des nouveaux arrivants sur le territoire pour les sensibiliser pour éviter une augmentation de la production de déchets.

REPARTITION PAR AGE

53% de la population a moins de 44 ans. Les habitants entre 45 et 59 ans sont majoritaires (13.8%).

Le vieillissement de la population se poursuit, il y a 75 personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans en 2020, alors qu'il y en avait 48 en 1999.



La population est majoritairement jeune, une population jeune indique un gisement potentiel de déchets liés au bricolage/jardinage et aussi à la petite enfance

Le public de moins de 15 ans représente 19% de la population la prévention peut passer par le milieu scolaire et associatif.

La poursuite du vieillissement de la population indique un gisement potentiel de déchets liés aux soins et aux textiles sanitaires jetables.

LOGEMENT

La part des maisons individuelles s'élève à 82% sur le territoire. C'est donc le principal mode de logement des habitants. La proportion de maisons dans le parc de logements a tendance à augmenter dans le temps (source ScoT). Les logements collectifs sont surtout présents dans les communes de : Hazebrouck, Bailleul, Nieppe, Estaires et Merville.

Habitants de logements individuels

- Déchets de bricolage/ jardinage
- Produits d'entretien (maison/jardin)
- Déchets verts
- Déchets de cuisine et de table

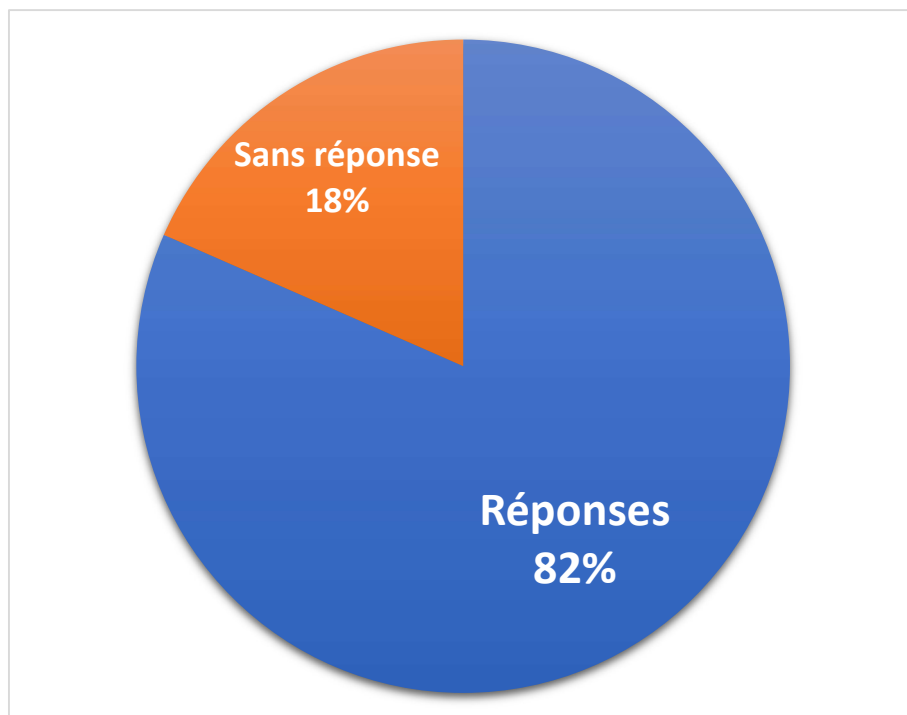
Habitants de logements collectifs

- Encombrants
- Déchets de cuisine et de table
- Emballages

Même s'ils représentent une faible proportion de logements, des actions fortes peuvent être menées auprès des résidents des logements collectifs.

a) La prévention dans les communes adhérentes

Toutes les communes du territoire ont été interrogées afin de connaître les mesures de prévention de déchets mises en place dans chacune d'elles.



Taux de réponses des communes

31 Communes ont répondu au questionnaire sur les 35 communes.
Les communes d'Estaires, et Saily sur la Lys ont retourné leur questionnaire après le traitement des réponses.
Les communes de Pradelles et de La Gorgue n'ont pas répondu.

Ecogestes dans les communes adhérentes

Données	Intérêt pour le Plan de Prévention
----------------	---

<p>Vaisselle</p> <p>84% pour les réunions du Conseil Municipal. 91% lors de manifestations locales. 69% pour les associations et comités des fêtes.</p>	<p>Majoritairement, la vaisselle lavable est utilisée lors des évènements. C'est plutôt dans le cadre de festivités ou d'évènements associatifs ou sportifs que ce taux diminue.</p>
--	--

<p>Restauration scolaire</p> <p>77% des restaurants scolaires sont fournis par des prestataires. 68% conduisent des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans 65% des établissements les déchets de cantine sont valorisés.</p>	<p>La plus grande partie des restaurants scolaires font appel à des prestataires pour les repas. Majoritairement des actions de lutte anti gaspillage alimentaire existent déjà mais il est possible de les renforcer et de déployer des solutions de compostage autonome.</p>
--	--

<p>Utilisation du papier</p> <p>28 communes sur 31 impriment en recto verso. 8 sur 31 utilisent du papier recyclé. 27 sur 31 privilégient les mails. 24 sur 31 ne les impriment que si nécessaire.</p>	<p>Globalement les actions de réduction concernant le papier sont bien présentes.</p>
--	---

<p>Réduction de la consommation d'encre</p> <p>29 communes sur 31 limitent l'impression en couleur. 24 sur 31 réduisent l'impression du papier à son strict minimum. 2 sur 31 utilisent des cartouches d'encre rechargeables. 18 sur 31 vérifient la mise en page avant impression. 10 sur 31 impriment en mode économie d'encre. 5 sur 31 impriment en gris plutôt qu'en noir.</p>	<p>Majoritairement une attention particulière est donnée à la réduction de la consommation d'encre, même s'il persiste des pistes d'amélioration (cartouches rechargeables, impression de nuances de gris...)</p>
---	---

Réduction des emballages lors de réunions ou de temps conviviaux

9 communes ont mis en place des fontaines à eau.
 17 évitent l'achat de bouteilles plastique).
 30 préfèrent l'utilisation de vaisselle lavable.
 7 privilégient les bouteilles consignées.
 19 privilégient les produits locaux
 1 achète en vrac.
 5 utilisent des nappes en tissu.
 28 effectuent le tri des déchets (poubelles de tri dans les différents espaces).

Des pistes d'améliorations existent pour réduire les déchets d'emballage lors des réunion ou temps conviviaux : déploiement de fontaine réseau, équipement en nappes tissu, bouteilles consignées, achats en vrac....

Action de consommation durable

26 communes utilisent 1 imprimante multifonction plutôt que plusieurs appareils.
 29 utilisent une imprimante en réseau.
 23 utilisent des ampoules basse consommation.
 24 éteignent leurs appareils selon leur utilisation.
 9 utilisent des produits nettoyants éco-labellisés.
 8 privilégient une écoconduite
 21 dégagent les radiateurs de ce qui peut empêcher une bonne diffusion de la chaleur

Les communes ont pour la plupart, une consommation éco responsable

Utilisation durable du matériel et réemploi

4 communes achètent du mobilier d'occasion.
 13 mutualisent des équipements avec d'autres communes ou services
 23 réparent plutôt que de jeter.
 28 entretiennent le matériel pour une meilleure longévité.
 14 privilégient les articles réutilisables.

Il est possible d'intensifier l'utilisation durable du matériel et de favoriser le réemploi en encourageant les communes à l'acquisition de mobilier d'occasion quand c'est possible, à la mutualisation du matériel, à la réparation, et à l'utilisation d'articles réutilisables.

Biodéchets

2 Communes proposent des solutions de compostage à leurs administrés.

6 communes proposent une aide à l'acquisition de composteurs individuels.

5 communes disposent de composteurs partagés.

11 communes sont équipées de broyeur à végétaux.

Le compostage reste « timide » dans la majorité des communes, en rendant les communes déjà équipées visibles et exemplaires et par un accompagnement du SMICTOM il serait possible de le déployer davantage.

79% des communes pensent que l'exemplarité des pratiques des services communaux joue un rôle dans l'évolution des comportements des habitants.

Les communes sont en grande partie demandeuse d'un accompagnement du syndicat dans leurs actions de prévention de déchets, en effet, 48% des communes ont émis la volonté d'être accompagnées par le SMICTOM pour réduire leurs déchets. Le gaspillage alimentaire et la gestion des biodéchets étant les 2 principaux sujets (respectivement pour 23% chacun).

Evolution de la production de déchets.

Pour rappel :

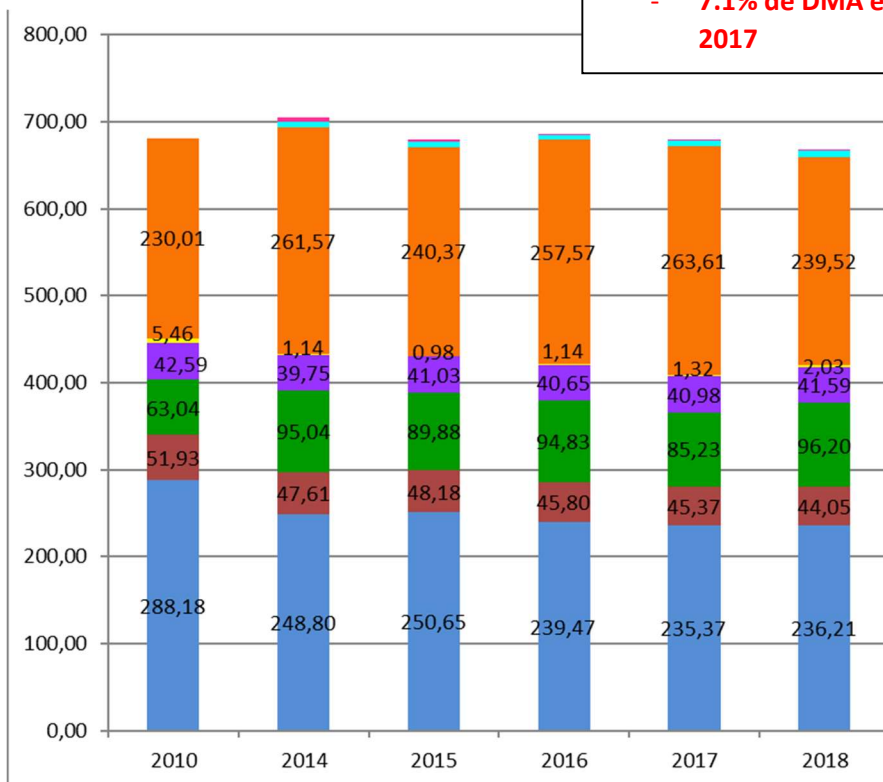
Le SMICTOM des Flandres a conduit durant la période 2019-2024 un premier PLPDMA. Différentes actions de prévention ont été mises en œuvre pour réduire la production de déchets (Cf : bilan page 35)

Le SMICTOM des Flandres est passé en extension de consignes de tri en janvier 2021.

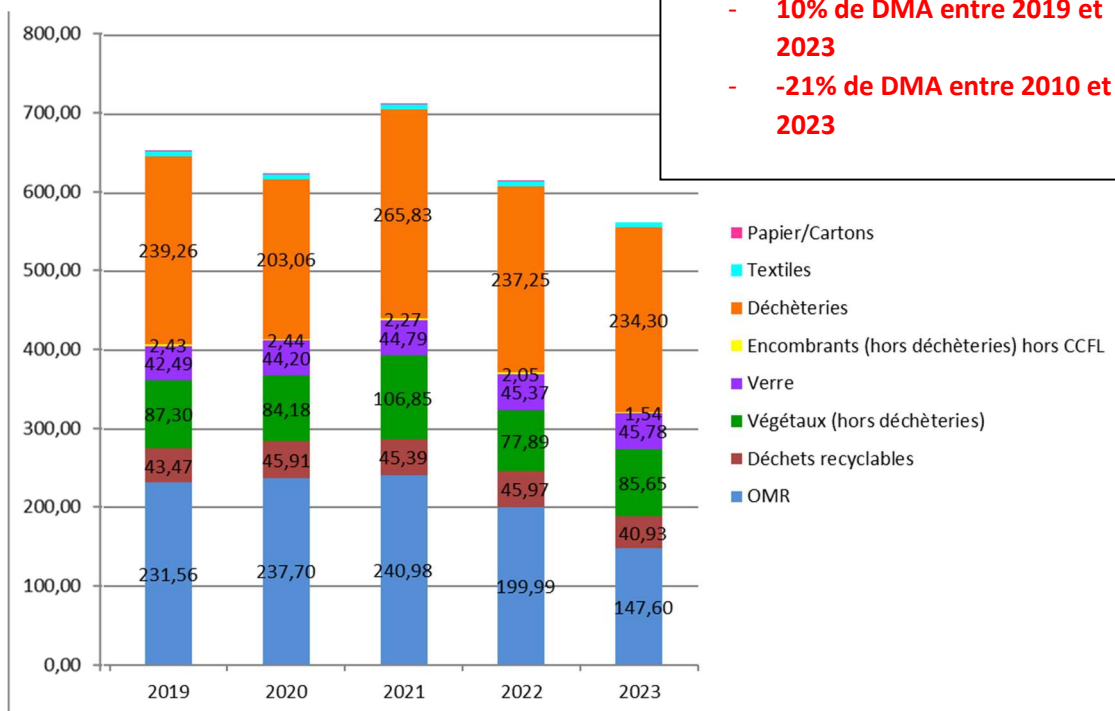
La REOMI a été mise en place sur la partie Cœur de Flandre Agglo au 1^{er} janvier 2023.

Toutes ces mesures ont eu un effet sur la production de déchets du territoire.

- **7.1% de DMA entre 2010 et 2017**



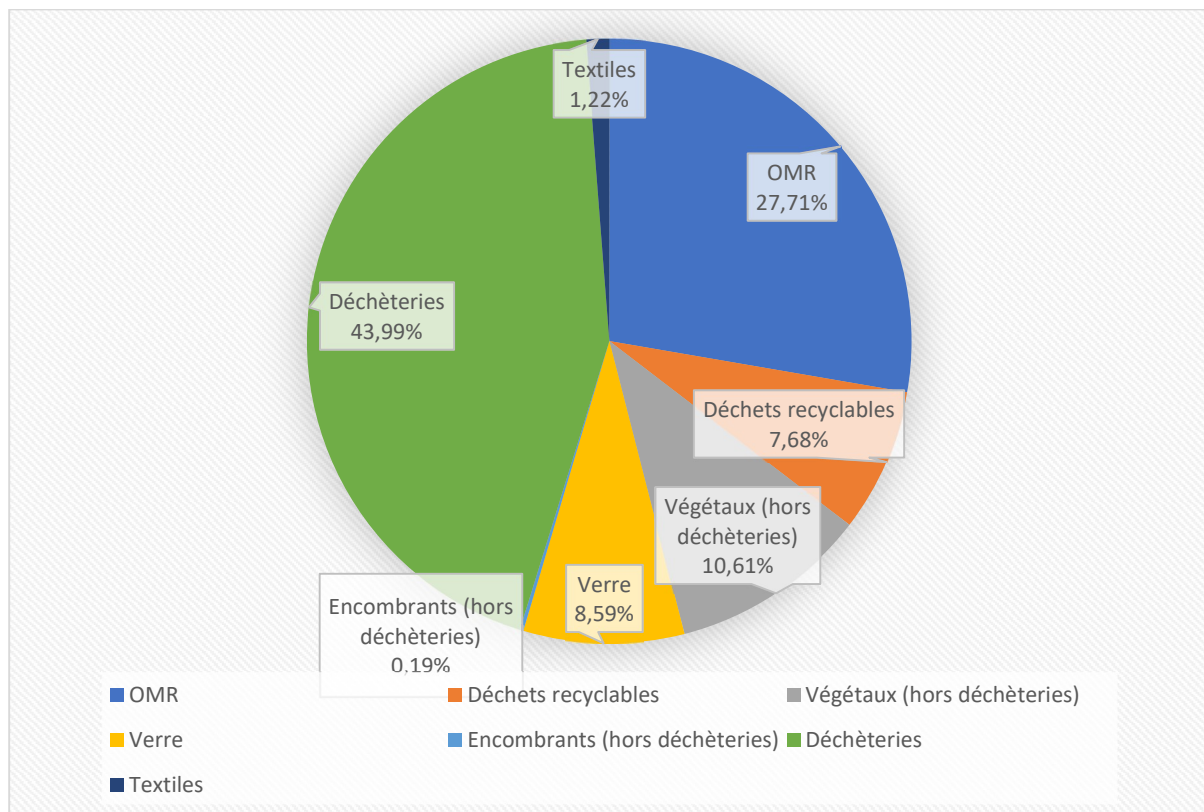
- **10% de DMA entre 2019 et 2023**
 - **-21% de DMA entre 2010 et 2023**



Evolution de la production de déchets en Kg/an / habitant

L'objectif de baisse de 10% de la production de déchets du PLPDMA 2019-2024 a été atteint dès l'année 2023. Entre 2010 et 2023, le territoire du SMICTOM a réduit sa production de déchets de 21%. Ces chiffres sont à analyser avec précautions, en tenant compte, des mesures précédemment citées mais aussi du fait que certaines entreprises privées du territoire et certaines communes ont confié la collecte de leurs déchets à des prestataires privés.

Répartition par flux de déchets en 2023 :



En 2023, la quantité totale de déchets s'élève à 63 349.19 tonnes, soit 567.65 kg/hab./an. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets issus des déchèteries sont largement majoritaires par rapport aux autres types de déchets (67.06% de la masse totale de déchets à eux 2).

En troisième viennent les végétaux (hors déchèteries), avec une masse de 85.65 kg/hab., ils représentent 15.09% de la masse totale de déchets.

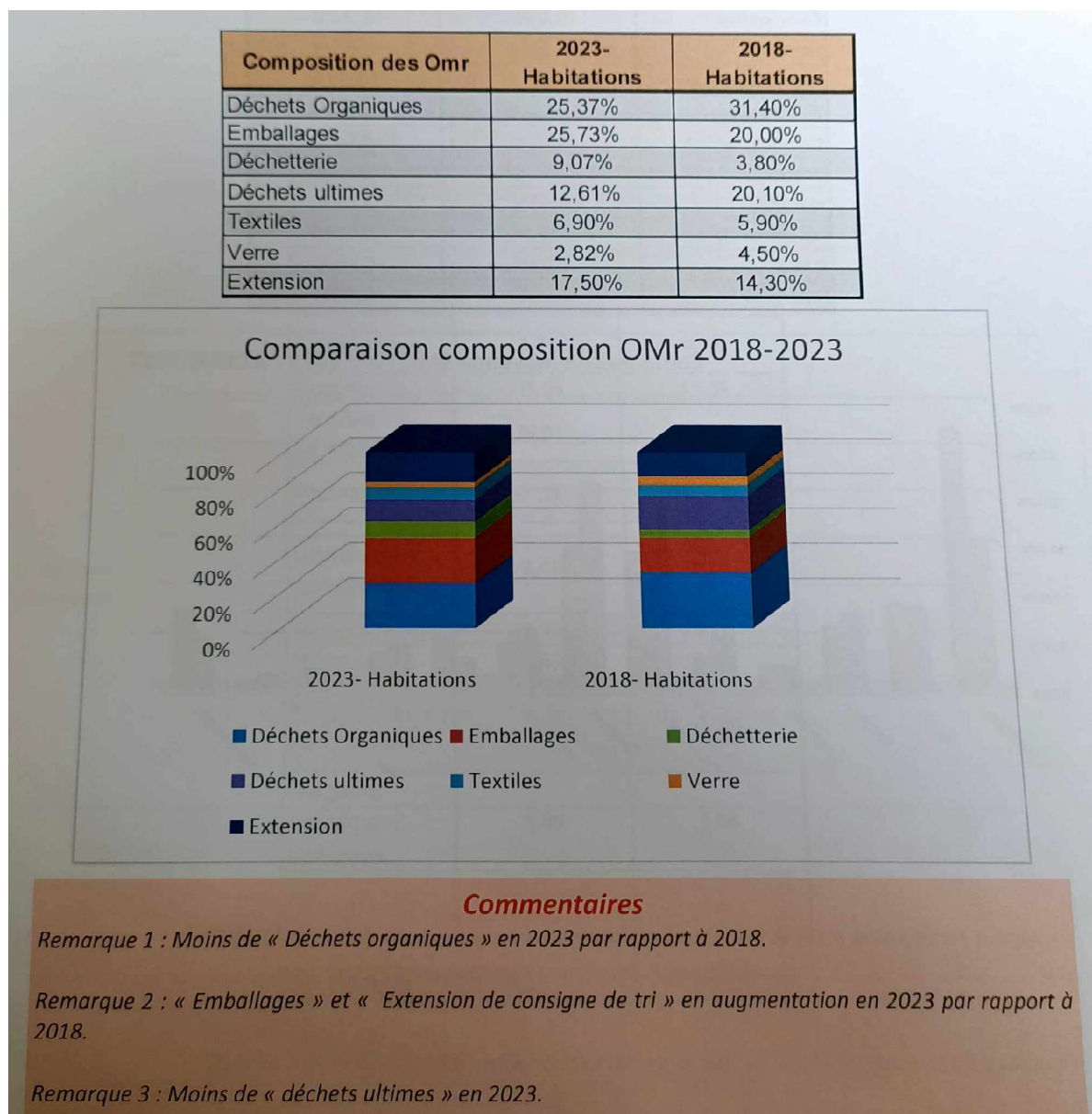
Il est nécessaire de travailler sur ces 3 principaux gisements : **les OMR, les déchets des déchèteries et les végétaux (dans et hors déchèteries).**

Caractérisation OMR

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont les déchets non recyclables des ménages. Celles-ci sont transférées à l'Unité de Valorisation Énergétique Flamoval à Arques.

En octobre 2023 une caractérisation des OMR a été réalisée par le Bureau d'études Ecocivicom.

Composition des Ordures Ménagères résiduelles et comparaison avec les résultats de 2018.

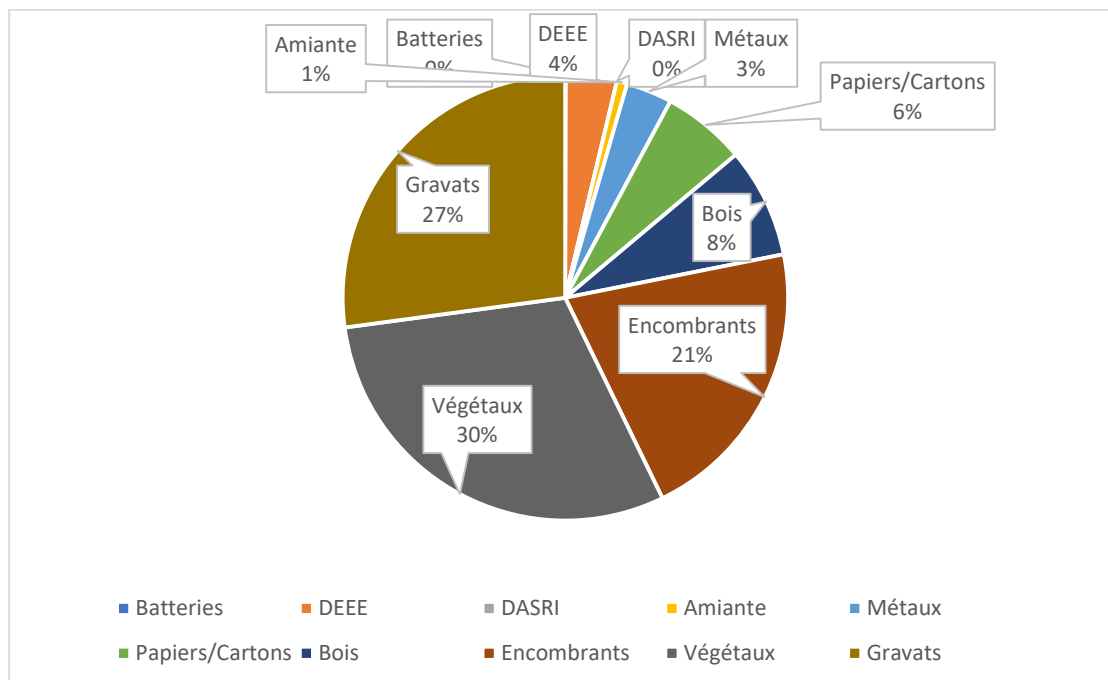


Voici les flux qui nécessitent la mise en œuvre d'actions :

- Putrescibles 15,39% (30% sont des produits alimentaires non consommés) : Il est possible de diminuer cette fraction en luttant contre le gaspillage alimentaire et en déployant des solutions de compostage.
- Textiles 6,62% : par la communication, sensibilisation et actions telles que des collectes événementielles, il serait possible d'améliorer le dépôt des textiles en bornes de collecte ou auprès d'associations.
- Recyclables 44,95% : Le taux de déchets qui devraient être dans le bac de tri est important, il est important de mener des actions de sensibilisation pour améliorer le tri et réduire ainsi la quantité de déchets incinérés en favorisant la valorisation matière.
- Textiles sanitaires 17,85% (dont 7,33% de fraction hygiénique et 10,52% de papiers souillés) : Ils représentent une part importante du contenu du bac OMR, des actions peuvent être mises en place pour promouvoir les textiles sanitaires lavables.

Comparaison de la production de déchets

Le SMICTOM des Flandres compte 8 déchèteries sur l'ensemble du territoire, 5 sur la partie Cœur de Flandre Agglo et 3 sur la CCFL.



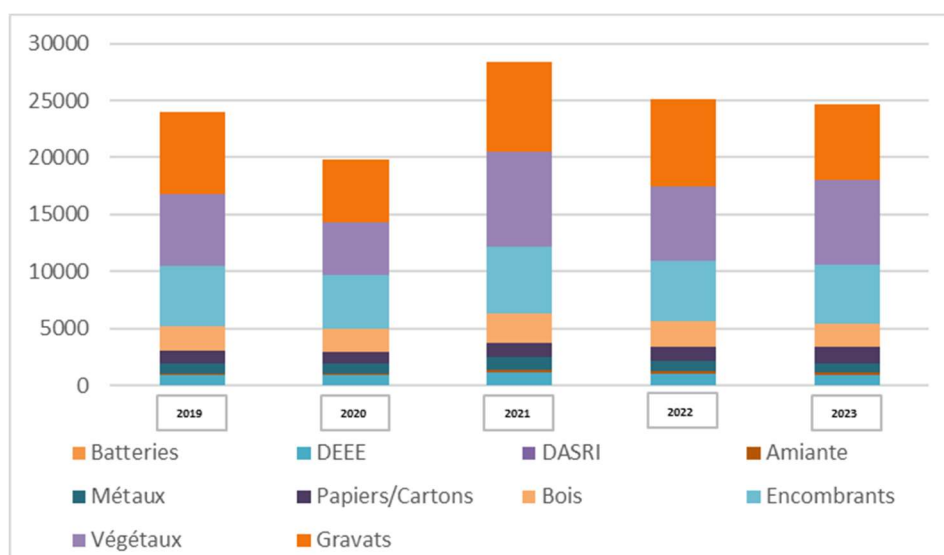
Flux de déchets en déchèteries

Les flux les plus représentés en déchèteries sont les gravats, les encombrants et les végétaux, ils représentent 78% des apports.

Une caractérisation des encombrants a été réalisée par le Bureau d'études V2r en novembre 2023.

Voici les flux sur lesquels il est important d'agir :

- Plastiques 17,65%
- Textiles 15,9%
- Papiers 6,19%
- Cartons 4,75%



Evolution des tonnages apportés en déchèteries

La quantité de déchets en déchèteries augmente progressivement au fil du temps. Les années 2020 et 2021 sont à analyser avec précautions, en effet, en 2020, les déchèteries ont connu une période de fermeture liée à la crise sanitaire et en 2021, elles sont restées ouvertes durant une période où de nombreuses personnes étaient encore confinées.

Cette période a perturbé les comportements de manière générale occasionnant également une plus grande production de carton lié à l'envol des achats en ligne. L'augmentation de la quantité de déchets verts en déchèteries, en 2021, a d'abord été justifiée par les conditions météorologiques favorables. Cependant, malgré une baisse en 2022, les apports en 2023 repartent à la hausse.

Les gisements d'évitements prioritaires.

Suite à l'analyse des flux de déchets sur le territoire, en tenant compte des facteurs environnementaux, démographiques et économiques et conformément à la méthode du Plan National de Prévention des Déchets qui se repose sur 3 critères environnementaux que sont :

- L'importance des tonnages produits.
- L'intérêt environnemental de la réduction de chaque flux (en termes de réduction de gaz à effet de serre et de toxicité).
- Le potentiel de réduction estimé de chaque flux.

Les gisements prioritaires sont les suivants :

Les Ordures Ménagères résiduelles : Malgré la forte diminution des tonnages des Ordures Ménagères, justifiée auparavant, il est possible de constater à l'aide de la caractérisation effectuée en octobre 2023 qu'il est possible encore d'agir pour faire baisser ce flux de déchets. En effet, la part de déchets recyclables reste importante. Les Ordures Ménagères Résiduelles sont aussi constituées de textiles qui devraient être déposés en borne de collecte ou en associations. La part des textiles sanitaires n'est pas négligeable et des actions peuvent être menées afin de la réduire. Et enfin, il est possible de diminuer la quantité de putrescibles en menant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, en déployant les solutions de compostage afin de répondre également à la loi AGEC et le tri à la source des biodéchets.

Les déchets en déchèteries : Les apports en déchèteries évoluent globalement à la hausse. Les gravats, les déchets verts et les encombrants sont très largement majoritaires. Des actions à fort potentiel de réduction peuvent être mises en place telles que le développement du Réemploi (convention avec une association et/ou zone de don), mais aussi la promotion du compostage et de la gestion in situ des déchets verts pour en faire une véritable ressource verte. Il est difficile de déployer des actions de réduction concernant les gravats, ceux-ci ne seront donc pas intégrés dans le programme de prévention.

Les déchets végétaux hors déchèteries : Le syndicat a pour objectif le retrait des bennes dans les communes en PAV et l'arrêt de la collecte en PAP pour les déchets verts dans les communes d'Hazebrouck et Bailleul, cela viendrait en complément des actions à destination des déchets verts en déchèteries.

A partir des gisements d'évitement potentiels, il a été possible de cibler certaines actions à mener ou à poursuivre dans le cadre du PLPDMA 2025-2030 :

- Accompagner et rendre visible l'Eco exemplarité des collectivités adhérentes
- La promotion d'une consommation plus responsable
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le déploiement de solutions de compostage
- La promotion de la gestion in situ des déchets verts
- Développer des solutions de réemploi
- La réduction des emballages

Potentiel de réduction :

Actions de prévention	Catégories de déchets	Flux concernés	Gisement d'évitement	Potentiel de réduction
Eco consommation	Emballages	OMR, CS	47Kg/an/ha b	15Kg/an/ha b
	Textiles sanitaires	OMR	26.46Kg/an/hab	0.85Kg/an/hab
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Déchets de cuisine et de table produits non consommés emballés	OMR	10Kg/an/ha b	8Kg/an/hab
Compostage domestiques	DCT	OMR/déchets	22.70Kg/an/hab	20Kg/an/ha b qui pratique le geste
	Déchets de jardin	verts dans et hors déchèteries	131Kg/an/hab	
Compostage Partagé	DCT	OMR	22.70Kg/an/hab	8Kg/an/hab participant à l'action
Promotion de la gestion In situ	Déchets verts	Déchets verts dans et hors déchèteries	131Kg/an/hab	25 Kg/an/hab
Développement des solutions de réemploi	Mobilier, encombrants, DEEE, TLC	Déchèteries /TLC	80.76Kg/an/hab	5.2Kg/an/ha b

Scénario tendanciel

Un scénario de l'évolution tendancielle de la production de déchets, dans l'hypothèse où aucune mesure n'est mise en place, est impossible à établir à ce stade considérant :

- La mise en œuvre d'actions du PLPDMA 2019-2024.
- La mise en place de la REOMI sur l'ensemble du territoire.
- La non adhésion au SPGD de certaines entités privées (entreprises, établissements scolaires privés...) et communes.

La production d'Ordures Ménagères poursuivra sa courbe descendante, suivant, à minima, la tendance nationale, en partie due à l'amélioration de la qualité du tri. Certains flux tels que les déchets verts et certains flux de déchèteries auront une tendance à évoluer la hausse sans mesure de prévention. En ce qui concerne les TLC, les objectifs de l'éco organisme et de ses partenaires étant de capter davantage de tonnages (présents dans les OMR et dans les encombrants), ils devraient connaître aussi une augmentation.

Mesures de prévention existantes

Il existe sur l'ensemble du territoire du SMICTOM une multitude de mesures de prévention et d'initiatives : (la liste ci-dessous est non exhaustive)

Eco exemplarité des collectivités

Suite au questionnaire destiné aux communes, il est possible d'observer que nombre d'entre elles appliquent un comportement écoresponsable et sont attentives à être éco exemplaires. Il est évidemment possible de dynamiser ces initiatives, de les accompagner et de les rendre visibles.

Associations

La main Tendue : **La Main Tendue** est une **association** qui aide les personnes en situation de précarité, de handicap ou de maladie. Elle collecte et revend des jouets de seconde main.

La ressourcerie d'Hazebrouck reçoit différents biens de seconde main qui pour certains aurait été mis à la benne, elle le redonne une seconde vie en les proposant à la vente dans son nouvel espace Rue de Merville.

Escabelle : Association Bailleuloise œuvrant principalement pour la réinsertion sociale qui collecte meuble, vêtement, jouets, électroménager... afin de les remettre en état (si nécessaire) et de les revendre.

Les jardins ouvriers (Nieppe, Hazebrouck) acteurs sur le territoire dans le domaine du compostage, ils sont des relais de terrain important pour le déploiement du compostage.

Ces acteurs interviennent sur des sujets variés, ils représentent des relais de terrain potentiels ou déjà engagés dans certaines actions.

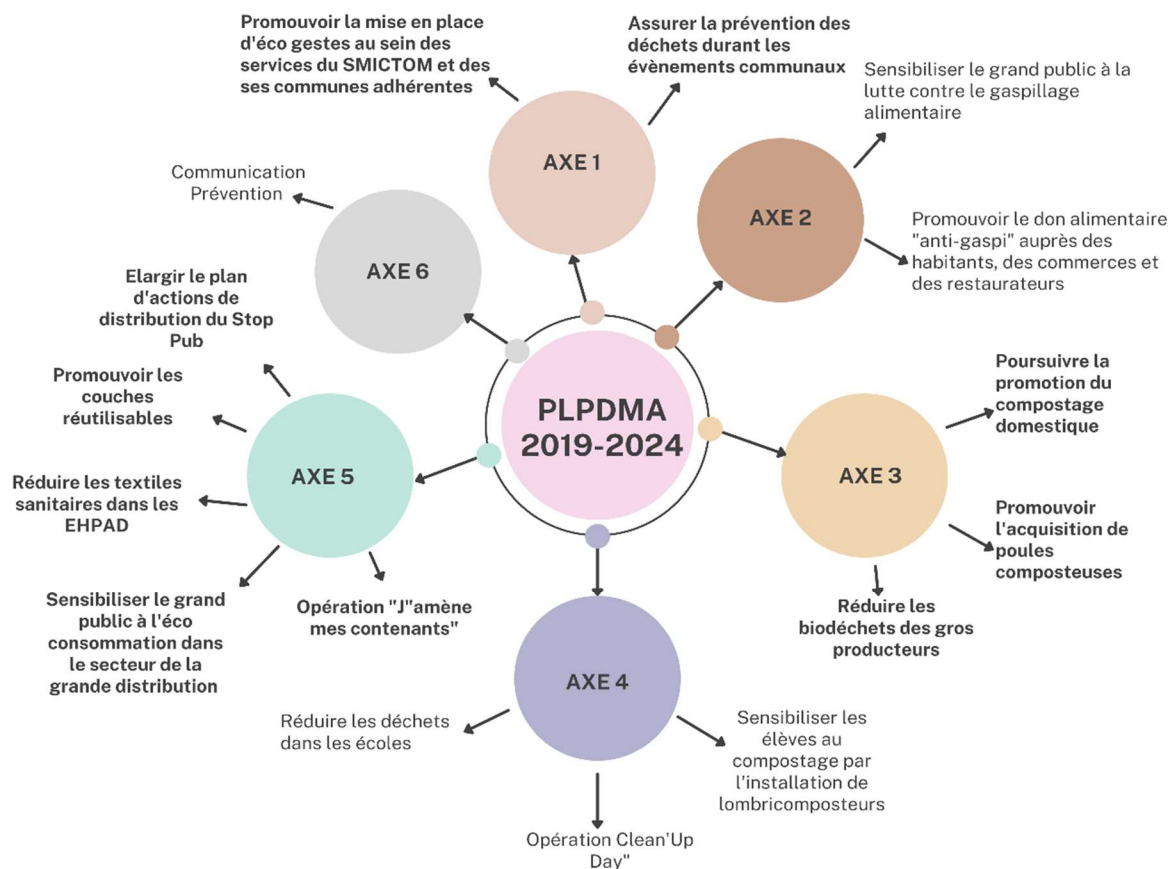
SMICTOM des Flandres :

Salon du Développement Durable :

Chaque année depuis 2013, le SMICTOM des Flandres, organise son Salon du Développement Durable. Il y a lieu durant la SERD (Semaine Européenne de Réduction de Déchets) à cette occasion, de nombreux stands composés d'artisans et partenaires sont présents afin de proposer des solutions de réductions de déchets. Depuis 2022, il est organisé en collaboration avec le Syndicat Mixte Flandre et Lys et le Territoire d'Energie Flandre afin de proposer un large panel de solutions autour du Développement Durable.



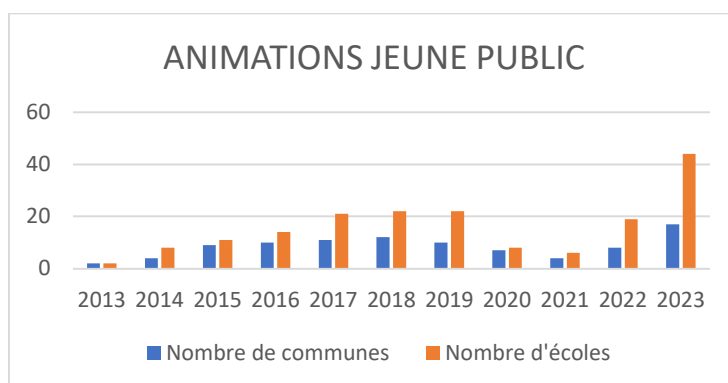
Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024



Cf : Bilan du PLPDMA 2019-2024

Sensibilisation dans les établissements scolaires

Les ambassadeurs de prévention interviennent auprès du jeune public en classe ou en centres de loisirs afin de les sensibiliser à la réduction de déchets et au compostage. Les animations nécessitent une mise à jour régulière en fonction des évolutions (ECT, loi AGEC et tri à la source des biodéchets...).





Cœur de Flandre Agglo :

Mise en place effective de la REOMI au 1^{er} janvier 2023. La tarification Incitative permet d'impliquer davantage l'utilisateur dans la question de la réduction de ses déchets. La facturation étant établie en fonction du volume de déchets présenté à la collecte.

Bilan PLPDMA 2019 - au 30 Juin 2024

Axe 1

- Impression R/V**
- Utilisation de brouillons**
- Impression des mails que si nécessaire**



de la consommation de papier



+ de services
+ d'agents

Équipement de **6** déchèteries en fontaines à eau en cours.



De la consommation de bouteilles plastique



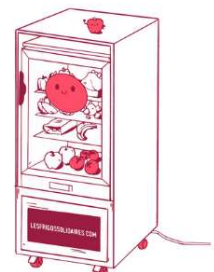
Axe 2



Stand de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire lors de chaque Salon du Développement Durable.

Le commerçant de Merville a restitué le Frigo Solidaire.
Le SMICTOM recherche un nouveau lieu.

SERVEZ-VOUS !

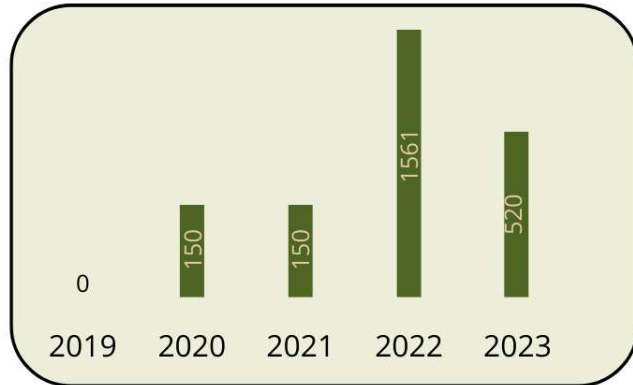


Axe 3



Au total, **2381**
composteurs ont été
remis

Le SMICTOM des Flandres continue de proposer des composteurs à tarif préférentiel.



Demande très forte en 2022 (loi Agec et REOMI)

Des sites de compostage autonome en établissement se déploient.



Le SMICTOM propose un accompagnement et la fourniture de sites clés en main pour les gros producteurs de biodéchets du territoire adhérents au SPGD. (Ehpad, Restaurants scolaires...)

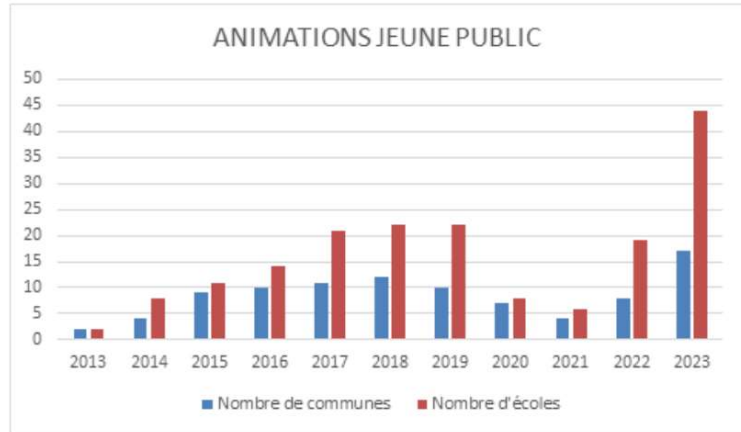
3 Agents du SMICTOM ont suivi la formation

“Guide composteur”, ils suivront la formation

“Maître composteur” fin 2024 !

Axe 4

La demande en animation est forte. au 30 juin 2024, ce sont déjà 2363 élèves qui ont été sensibilisés.



13 Lombricomposteurs pédagogiques mis en place depuis le 1er janvier 2024



7 Opérations **480** Participants

Axe 5



Environ **4200** exemplaires distribués



de la demande due à la numérisation de la publicité

161 kits ont été remis

201 250 couches évitées sur la période

9 retours d'expérience

A poster for 'LA COUCHE LAVABLE' (Washable Diaper). It features a baby wearing a diaper. Text includes: 'Le SMICTOM propose des kits de couches lavables* à tarif préférentiel', '75€ au lieu de 300€', and a list of items: '6 couches lavables Hamac', '10 absorbants', '2 absorbants nuit', and '1 boîte de 100 voiles jetables'. It also states 'VOUS BÉNÉFICIEZ ÉGALEMENT DE TOUTES LES INFORMATIONS SUR L'ENTRETIEN ET L'UTILISATION DE LA COUCHE.' and '• Pour les bébés âgés de 12 mois maximum'. Contact info for SMICTOM is provided at the bottom.

42 Commerçants adhérent à l'action



Pas de retour d'expérience
La liste des commerçants adhérents est publiée sur le site internet du SMICTOM.

Axe 6



5

Salons du Développement Durable

77

Stands de sensibilisation.

4784

Personnes sensibilisés

393

PUBLICATIONS

3647

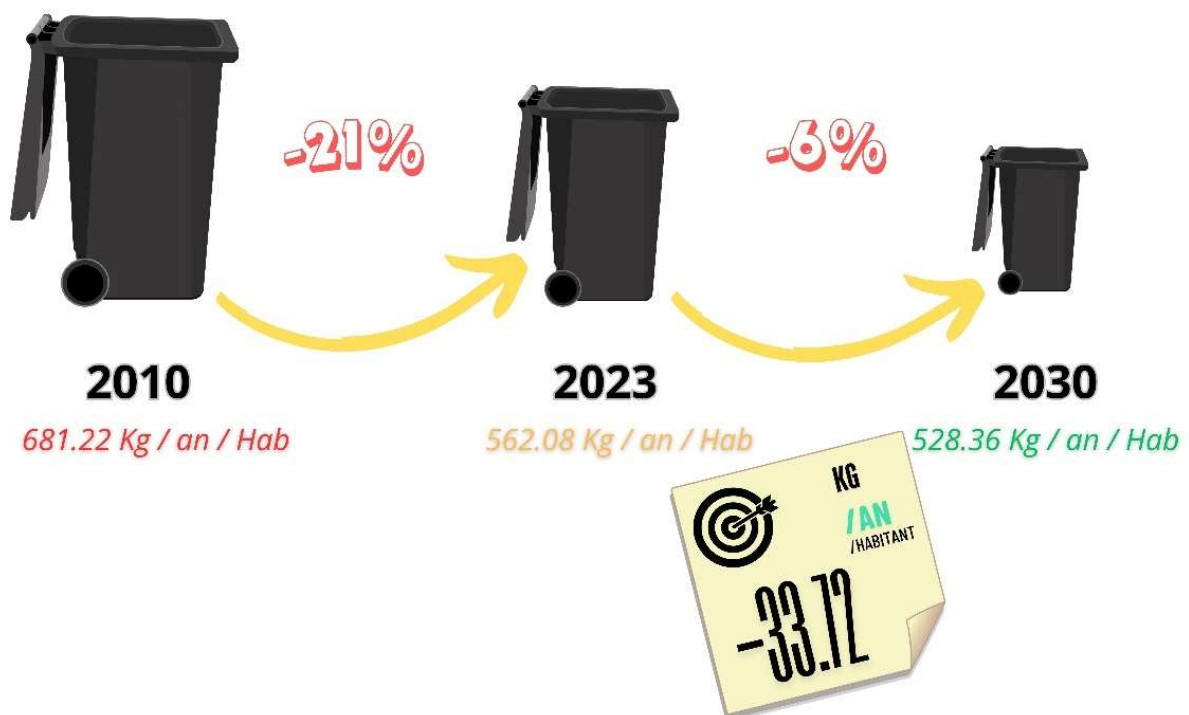
MENTIONS "J'AIME"



Création d'un nouveau guide des déchets en 2024, intégrant la prévention.

Objectif global

Lors de l'élaboration PLPDMA 2019-2024, le SMICTOM des Flandres s'est fixé comme objectif de diminuer de 10% ses DMA il a atteint cet objectif en 2023 par rapport à 2019, en revanche, entre 2010 et 2023, la baisse des DMA est de 21%, soit bien au-dessus de l'objectif fixé par la réglementation. Cependant, des pistes d'amélioration existent et dans le cadre du PLPDMA 2025-2030, le SMICTOM des Flandres, en tenant compte des résultats de l'analyse territoriale et l'analyse des flux de déchets se fixe pour objectif une diminution de sa production de déchets de **6%** d'ici 2030 (par rapport à 2023).

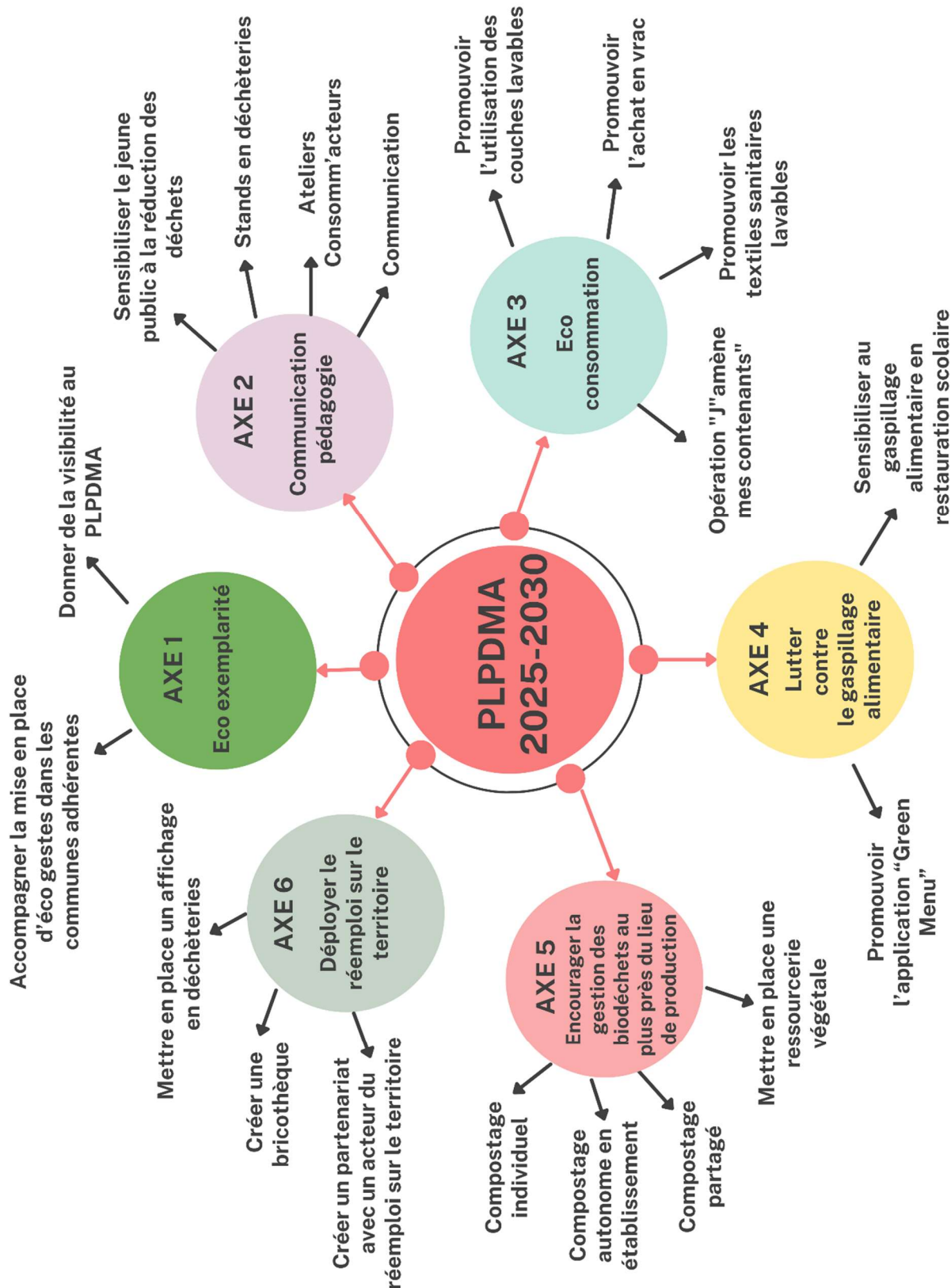


CONSULTATION DU PUBLIC

Le projet du PLPDMA 2025-2030 a été mis à la consultation du public pendant 21 jours, soit du 30 octobre au 20 novembre 2024.

Mis à disposition sur le site internet du SMICTOM des Flandres, relayé sur la page Facebook également, il n'a recueilli aucune remarque ni suggestion.

Le projet n'a donc subi aucune modification.



Fiches actions

AXE 1 : Eco exemplarité des collectivités		
Action 1 : Charte écogestes		
Gisement impacté	Tous types de déchets	
Public cible	Collectivités et communes adhérentes	
Objectif général	Être Eco Exemplaire améliorer la visibilité du PLPDMA	
Objectif qualitatif	Réduire la production de déchets et bien trier pour améliorer le recyclage	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail (avec 4 communes volontaires) • Ecrire la charte éco gestes en collaboration (SMICTOM et 4 communes volontaires) • Test pendant 1 an sur ces 4 communes avec un bilan intermédiaire et annuel • Accompagnement du SMICTOM (bacs de tri, volume des bacs dans les différents espaces, sites de compostage partagé et/ ou autonome en établissement...) 	Planning prévisionnel
	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la Charte co-écrite à toutes les communes adhérentes au SPGD • Communication des actions 4 communes éco exemplaires (site internet, Facebook, autres médias) 	<p>Phase 1 2025 – 2026</p> <p>Phase 2 2026-2030</p>
Autres démarches connexes	Visibilité du PLPDMA, actions relatives au compostage	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Site internet, page Facebook, Réponses des communes, charte écogestes existantes	
Moyens humains prévisionnels	0.05 ETP par an	
Moyens Financiers prévisionnels	5000€ (Bac, composteurs, communication)	
Structure pilote	Les communes partenaires et le SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Communes adhérentes, communautés de communes, communes partenaires (4 : Renescure, Hondeghem, sont déjà volontaires, recherche de deux autres communes supplémentaires)	
Indicateurs	Ecogestes existants, retour des chartes par les communes, nouveaux écogestes mis en place	
Soutiens à mobiliser	Communes adhérentes, communautés de communes, Associations	

AXE 1 : Eco exemplarité des collectivités	
Action 2 : Donner de la visibilité au PLPDMA et à la prévention des déchets au sein du SMICTOM et de ses collectivités adhérentes	
Gisement impacté	Tous types de déchets
Public cible	Tous publics
Objectif général	Informier et sensibiliser les usagers aux différentes actions de prévention de déchets, rendre le PLPDMA accessible et visible
Objectif qualitatif	Proposer des solutions de réduction de déchets en valorisant les initiatives existantes et en les mettant en lumière. Inciter les collectivités adhérentes à être exemplaires en matière de prévention de déchets.
Descriptif de l'action	<p>Développer l'espace prévention du site internet, créer et mettre en ligne des supports téléchargeables (tuto, recettes, DIY...)</p> <p>Accroître les publications liées à la prévention sur la page Facebook</p> <p>Créer un relevé des initiatives des écoGESTES connues sur le territoire et les rendre accessibles en ligne.</p> <p>Réaliser une veille concernant les grandes préoccupations et la réglementation en termes de réduction de déchets et les actions existantes concernant la prévention.</p> <p>Mettre en ligne une version condensée du PLPDMA accessible à tous et publier les bilans du PLPDMA et les résultats des actions mise en œuvre.</p>
Autres démarches connexes	Charte écoGESTES
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Site internet, page Facebook, Réponses des communes, Charte écoGESTES
Moyens humains prévisionnels	0.1 ETP par an
Moyens Financiers prévisionnels	- €
Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Communes adhérentes, CCFL, Cœur de Flandre Agglo
Indicateurs	Tonnages tous types de déchets, Nombre de publications, vues, partages
Soutiens à mobiliser	Communes adhérentes, communautés de communes, Associations

**Planning
prévisionnel**

2025 – 2030

AXE 2 : Communication - Pédagogie	
Action 3 : Accroître la communication réseaux	
Gisement impacté	Tous flux de déchets
Public cible	Tous publics utilisateurs des réseaux
Objectif général	Sensibiliser à changer ses habitudes de consommation, son comportement, informer pour Réduire et bien trier ses déchets
Objectif qualitatif	Faciliter le passage à l'acte dans les bonnes pratiques
Descriptif de l'action	<p>Création de supports de com type :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tuto • Support papier • Autres, Facebook <p>En expliquant ce qu'on peut trier et comment le trier, par famille par exemple : déchets organiques, déchèteries, emballages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désigner un influenceur (ou plusieurs) afin de les suivre, devenir la référence pour que les gens les reconnaissent • Faire de petites vidéos / Tuto (2 min) sur un sujet (que faire de mon pot de yaourt, déchets toxiques) • Faire des séries de vidéos sur « un gros thème » Emballages plastique, Emballages carton, déchets verts • Expliquer de façon TRES simple
Autres démarches connexes	Toutes les autres actions du PLPDMA, Salon
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Matériel de montage et mise en page Matériel informatique et de prise de vues, véhicule...
Moyens humains prévisionnels	0.4 ETP
Moyens Financiers prévisionnels	Matériel informatique + logiciel 4000€ / 15000€ par agence de communication
Structure	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Elus volontaires, agents, usagers, communes, Agglo, associations, Centre d'animation
Indicateurs	Nombre de vues, likes, partages... Tonnages globaux
Soutiens à mobiliser	Centre de Tri / Eco organismes industriels, ADEME

Planning prévisionnel

2025 - 2030

AXE 2 : Communication - Pédagogie	
Action 4 : Stands de sensibilisation en déchèteries	
Gisement impacté	Encombrants, déchets verts, jeux/ jouets, outils thermiques électriques
Public cible	Usagers des déchèteries
Objectif général	Baisse des tonnages en déchèteries
Objectif qualitatif	Sensibiliser les usagers aux alternatives possibles par rapport à leur déchet. Les responsabiliser face aux déchets produits et les encourager à se tourner davantage vers le don le réemploi...
Descriptif de l'action	<p>Stands de sensibilisation en déchèteries.</p> <p>Thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchets verts • Encombrants • TLC <p>Animés par un ambassadeur de prévention ou un guide composteur</p> <p>Distribution de supports de communication, conseils et astuces pour moins jeter et privilégier d'autres solutions telles que le don la réparation la gestion in situ des déchets verts ou le réemploi.</p> <p>Rythme : 1 stand mensuel</p> <p>Adapter la présence dans une déchèterie selon le thème et la saisonnalité.</p>
Autres démarches connexes	Compostage, Ressourcerie végétale, Ateliers Conso, autres actions de communication
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Flyers selon les sujets, matériel stands (table, tonnelle...) véhicule
Moyens humains prévisionnels	0.05 ETP
Moyens Financiers prévisionnels	300€ matériel
Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Eco organismes, agents de déchèteries, prestataires
Indicateurs	Tonnages en déchèteries, nombre d'usagers touchés
Soutiens à mobiliser	Eco organismes, prestataires

Planning prévisionnel

2025-2030

AXE 2 : Communication - Pédagogie		
Action 5 : Ateliers Consom' Acteurs		
Gisement impacté	Biodéchets – OMR – Déchets verts - Recyclables	
Public cible	Tous publics	
Objectif général	Encourager les changements dans le geste d'achat et le comportement pour tendre vers l'éco consommation	
Objectif qualitatif	Faciliter le passage à l'acte dans les bonnes pratiques	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'ateliers thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - Compostage/jardinage naturel - Cuisine et conservation des aliments - Couches lavables - Protections hygiéniques lavables - Fabrication de produits ménagers / TAWASHI 	Planning prévisionnel
	Introduits par une intervention visant à sensibiliser le public présent sur les enjeux environnementaux et de santé (selon la thématique), les participants sont invités à participer dans la pratique ou à échanger sur le sujet.	Rentrée 2025
	<ul style="list-style-type: none"> • Rythme : un atelier mensuel • Conditions : résider sur le territoire SMICTOM-Cœur de Flandre Agglo, sur inscription préalable • Du matériel peut être demandé (bouteille vide en verre, legging/ T-shirt...) 	2026
		Bilan fin 2026 évaluation quant à poursuivre ou non
Autres démarches connexes	Collecte de TLC (TAWASHI) / Compostage / lutte contre le gaspillage alimentaire	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Réservation de la salle du RDC/ Matériel permettant de cuisiner, de chauffer... Matériel de projection, document à projeter (photo, présentation, vidéo). Planche TAWASHI, matériel de cuisine, matériel pour le compostage ...	
Moyens humains prévisionnels	1 Animateur : organisation, communication, inscription, animation 0.05 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	Salle : 0€ - Couches ? € - Matières premières produits ménagers ? € - Contenants de conservation – Outils compostage (griffe, thermomètre, brass compost, bioseau...) – 1500€ la première année / 300€ les suivantes	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Cœur de Flandre Agglo, Communes, Asso, CSE, CANM,	
Indicateurs	Réactions communication réseaux sociaux, présence selon les thèmes, tous flux de déchets, nombre d'inscriptions/ participants	

AXE 2 : Communication - Pédagogie		
Action 6 : Sensibiliser le jeune public à la réduction des déchets		
Gisement impacté	Tous flux de déchets	
Public cible	Scolaires	
Objectif général	Réduire et bien trier les déchets	
Objectif qualitatif	Sensibiliser les jeunes à la réduction des déchets et au compostage par des animations de façon ludique	
Descriptif de l'action	<p>Interventions sur demandes des établissements scolaires/ centre de loisirs</p> <p>Animations tri, réduction de déchets, compostage. Temps d'échange, support vidéo, jeux pédagogiques</p> <p>Possibilité de mise en place de composteurs ou lombricomposteurs pédagogiques sur demande intégrée à l'intervention des ambassadeurs de prévention.</p>	Planning prévisionnel 2025-2030
Autres démarches connexes	Autres communications	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Présentation, supports vidéo, jeux à mettre à jour régulièrement. Renouveler les animations d'une année à l'autre	
Moyens humains prévisionnels	0.4 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	500€/an	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Eco organismes et Partenaires, établissements scolaires du territoires et communes	
Indicateurs	Nombre d'animations, nombre d'établissements, nombre d'élèves sensibilisés	
Soutiens à mobiliser	Eco organismes, communes adhérentes, communauté d'Agglo et communauté de communes	

AXE 3 : Promouvoir la consommation éco responsable		
Action 7 : Promouvoir l'utilisation de couches lavables		
Gisement impacté	OMR fraction textiles sanitaires	
Public cible	Familles avec jeunes enfants	
Objectif général	Réduction du volume des déchets OMR	
Objectif qualitatif	Réduction à la collecte, réduction de tournées de collectes OMR	
Descriptif de l'action	<p>Les textiles sanitaires représentent 17,85% des OMR (caractérisation OM 10/2023)</p> <p>Remise de Kit de démarrage des couches lavables (poursuite de l'action du PLPDMA 2019-2024)</p> <p>Recherche et choix d'un nouveau fournisseur, HAMAC ayant arrêté sa production</p> <p>Maintien des conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidents du SMICTOM des Flandres Cœur de Flandre Agglo - Tarif préférentiel de 75€ au lieu de 300€ (75% pris en charge par le SMICTOM) à réadapter selon tarifs nouveau fournisseur - Remise des kits à l'issue de réunions d'informations et d'utilisation sous réserve d'acceptation de la charte et d'engagement à retourner un retour d'expérience (questionnaire) 	<p>Planning prévisionnel</p> <p>2025 - 2030</p>
Autres démarches connexes	Ateliers « Ecoconso » Présentation des textiles sanitaires lavables (protections hygiéniques)	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Support de projection, chiffres clés, données santé... Questionnaire retour, charte, guide d'utilisation, Pas à pas, groupe Facebook	
Moyens humains prévisionnels	0.05 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	11000€ / an (fourniture couches, communication, réalisation des réunions)	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	

Partenaires et relais à mobiliser	MAM, Crèche, Sage femmes, Maternité, RAM, CCAS, épicerie solidaire
Indicateurs	Caractérisations OMR, nombre de kits remis, retours d'expériences
Soutiens à mobiliser	ADEME, Communautés de communes

AXE 3 : Promouvoir la consommation éco responsable		
Action 8 : Promouvoir l'achat en vrac		
Gisement impacté	Déchets recyclables Emballages à usage unique	
Public cible	Tous publics commerce alimentaire self-service	
Objectif général	Réduire l'utilisation des emballages jetables	
Objectif qualitatif	Réduction des emballages plastique à usage unique. Encourager à renoncer aux achats superflus voir inutiles	
Descriptif de l'action	<p>Faire fabriquer un panneau à pince destiné à être apposé dans les espaces de self-service des commerces (rayons fruits et légumes) pour encourager les clients à prendre leurs produits sans sachet lorsque c'est possible.</p> <p>Charte avec le commerçant qui s'engage à apposer le panneau de façon visible et encourager ses clients à renoncer aux emballages superflus en contrepartie, le SMICTOM des Flandres s'engage à mettre en lumière via ses réseaux les commerçants participant à l'action.</p>	Planning prévisionnel 2025 – 2026
Autres démarches connexes	Atelier Eco conso, macaron 'J'amène mes contenants'	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Panneau à créer et faire imprimer, achat de supports pince (Rétif) + communication site internet et Facebook	
Moyens humains prévisionnels	0.04 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	Création du panneau = en interne Impression = devis Support pince = devis	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Commerces du territoire du SMICTOM des Flandres Cœur de Flandre Agglo et CCFL	
Indicateurs	Caractérisation CS, Tonnages de déchets recyclables et expériences des commerçants	
Soutiens à mobiliser	Commerçants du territoire	

AXE 3 : Promouvoir la consommation éco responsable		
Action 9 : Kit Zéro textile sanitaire jetable		
Gisement impacté	OMR fraction textile sanitaire	
Public cible	Collégiennes, lycéennes	
Objectif général	Réduire la fraction textile sanitaire dans les OMR	
Objectif qualitatif	Encourager l'utilisation de produits lavables et réutilisables et sensibiliser sur les produits néfastes pour la santé, l'environnement	
Descriptif de l'action	<p>Remise de kit d'hygiène féminine aux collégiennes/ lycéennes, à l'issue d'une sensibilisation aux textiles sanitaires jetables.</p> <p>Composition du kit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 serviettes hygiéniques lavables - 1 pochette de transport - 4 cotons démaquillants lavables 	Sept 2025 – juin 2027
Autres démarches connexes	Ateliers éco-consommation, promotion des couches lavables	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Mini conférence autour des textiles sanitaires en termes de traitement de déchets et intérêts pour l'environnement et la santé	
Moyens humains prévisionnels	0.02 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	1 kit = 60€ (Angie be green à Lille) Pour une base de 70 kits/ an => 4 200€/ an Outils de communication type roll-up, flyers, support à projeter (présentation et/ou vidéo)	
Structure pilote	SMICTOM	
Partenaires et relais à mobiliser	Etablissements scolaires	
Indicateurs	Caractérisation OMR	
Soutiens à mobiliser	Collèges, Lycées, infirmières scolaires	

AXE 3 : Promouvoir la consommation éco responsable		
Action 10 : « J'amène mes contenants »		
Gisement impacté	Déchets recyclables (emballages à usage unique)	
Public cible	Clients des commerces de proximité	
Objectif général	Baisse des déchets recyclables	
Objectif qualitatif	Encourager à utiliser des contenants réutilisables et/ou au réemploi d'emballages pour allonger leur durée de vie. Sensibiliser aux déchets plastiques et aux emballages à usage unique.	
Descriptif de l'action	<p>Contexte : La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.</p> <p>La loi vise à augmenter la part des emballages réemployés par rapport aux emballages à usage unique. Elle fixe de nouveaux objectifs à atteindre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2023 ; • 10 % des emballages réemployés mis sur le marché en France en 2027. <p>Déroulé de l'action : Poursuivre l'action conduite dans le cadre du premier PLPDMA. Continuer de diffuser le macaron auprès des commerçants du territoire. Mener une veille : commerces arrêtés, nouvelles installations. Accentuer la visibilité, communiquer sur les réseaux et bulletins municipaux.</p>	<p>Planning prévisionnel</p> <p>2025- mi 2026</p>
Autres démarches connexes	Ateliers Eco conso, panneaux « stop rayon » pour encourager la vente en vrac et le refus des emballages à usages uniques	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Macarons « J'amène mes contenants » / Site internet / Facebook	
Moyens humains prévisionnels	0.05 ETP pour le suivi et la poursuite de la diffusion (1ambassadeur de prévention)	
Moyens Financiers prévisionnels	200€ pour la durée du PLPDMA	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Commerçants du territoire Communes pour la communication	

Indicateurs	Tonnage de déchets recyclables, taux de clients apportant ses propres contenants
Soutiens à mobiliser	CITEO, ADEME

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire		
Action 11 : Accompagner la mise en place un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire		
Gisement impacté	Déchets de Cuisine et de Table	
Public cible	Jeune public/ Personnel de restauration	
Objectif général	Diminuer la fraction de fermentescibles dans les OMR	
Objectif qualitatif	Amorcer une démarche de compostage autonome (traitement des déchets produits sur le lieu de production)	
Descriptif de l'action	<p>Créer une campagne de communication (Affichage, Totems ...) à installer dans les restaurants scolaires du territoire afin de sensibiliser les convives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne prendre que la bonne quantité de pain - Exprimer leur faim (quand c'est possible) petites/ grandes assiettes - Limiter le gaspillage - Mettre en place des défis anti gaspi <p>Mettre en place des gâchimètres pour le pain afficher et comparer les résultats</p> <p>Organiser des pesées pour chiffrer le gaspillage et comparer les résultats</p>	Planning prévisionnel
		Sept 2025-2030
Autres démarches connexes	Green menu, Compostage autonome en établissement	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Gachimètres/ pesons/ Tables de tri	
Moyens humains prévisionnels	0.2 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	Gachimètre 150 L: 180,85 € HT l'unité Gachimètre 300 L: 225,97 € HT l'unité (Devis Emeraude) Peson, Affichage, Totem, tables de tri (environ 1000€)	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Mairies, Personnels de restauration	
Indicateurs	OMR, levées de bacs communes, Questionnaires communes, caractérisations	
Soutiens à mobiliser	ADEME,	

AXE 4 : Lutter contre le Gaspillage Alimentaire	
Action 12 : Promouvoir l'application Green Menu	
Gisement impacté	OMR fraction fermentescibles
Public cible	Restauration scolaire (personnels, communes, élus)
Objectif général	Diminuer le gaspillage alimentaire en restauration collective
Objectif qualitatif	Sensibiliser au gaspillage alimentaire en restauration collective Mettre les excédents à disposition d'associations
Descriptif de l'action	Proposer aux restaurants scolaires un accès à l'application green menu (compte appartenant au SMICTOM des Flandres et mise à disposition d'accès pour les restaurants scolaires volontaires) -50€ HT/établissement/an -5 établissements test la 1 ^{ère} année (1 ^{er} degré) 250€/an HT Mettre à disposition les excédents de repas à des associations ou particuliers (résidents de la commune) Charte d'engagement avec la commune ou l'établissement Mettre en place un challenge entre les établissements mise en avant de l'établissement le moins générateur de déchets (récompense, communication...) Envisager la possibilité de don des excédents « Excellents excédents »
	Planning prévisionnel 09/2025 Poursuivre, étendre et envisager le don d'excédents selon bilan en juillet 2026
Autres démarches connexes	Actions de lutte anti gaspillage alimentaire et sensibilisation en cantines
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Application Green Menu
Moyens humains prévisionnels	0.2 ETP
Moyens Financiers prévisionnels	Application Green Menu : 250€ HT/an, Communication : 500€, Récompenses : 300€
Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Communes, Restaurants scolaires
Indicateurs	Résultats des pesées, tonnages OMR, extractions de l'application
Soutiens à mobiliser	ADEME, Argile, Green Menu

AXE 5 : Promouvoir la gestion des biodéchets au plus près du lieu de production	
Action 14 : Etendre le compostage domestique sur le territoire	
Gisement impacté	OMR, déchets verts en déchèteries
Public cible	Tout public
Objectif général	Diminuer la fraction fermentescible dans les OMR, et les tonnages de déchets verts en déchèteries et répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets (AGEC)
Objectif qualitatif	Sensibiliser et accompagner les usagers au compostage et à la gestion des biodéchets sur le lieu de production Objectif : distribuer 2340 kits sur 6 ans (390/ an) (équipement de 15% des usagers en habitat individuel)
Descriptif de l'action	<p>Contexte : Conformément à la loi AGEC relative au tri à la source des biodéchets, le SMICTOM des Flandres envisage de poursuivre l'équipement en composteurs individuels des usagers du territoire. Avec pour objectif un taux de 15% d'équipement des foyers en habitat individuel.</p> <p>Mise en œuvre : Création d'un diagnostic interne pour la détermination du volume à préconiser à l'utilisateur (composition familiale, surface engazonnée, plantée, haie potager, habitudes alimentaires...)</p> <p>Vente de kits (composteurs + brass compost ou bioseau) à tarif préférentiel (révision du prix de vente)</p> <p>Mise en place d'un lieu de démonstration en déchèterie d'Hazebrouck</p> <p>Mise à jour de la formation des agents</p> <p>Suivi : questionnaire, visites sur demande, proposer un accompagnement au volontariat</p> <p>Réalisation d'une vidéo des bons gestes du compostage (YouTube, autres réseaux sociaux) mais privilégier la formation en réel.</p>
Autres démarches connexes	Autres actions de compostage, sensibilisations en déchèteries
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Flyers, vidéos, kits de compostage, site de démonstration et contenu de formation
Moyens humains prévisionnels	0.5 ETP par an réparti sur : guide composteur ou maître composteur et agents polyvalents
	<p>Planning prévisionnel</p> <p>2025 – 2030</p>

Moyens Financiers prévisionnels	Brass compost : 30€/U Composteur : 50€/U (en moyenne) Soit : 31200€ / an
Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Associations (La grelinette des champs, jardin ouvriers, jardins partagés, Unis cité, ALEFPA, HAPA, Bailleurs, les communes)
Indicateurs	Tonnages OMR, Taux d'équipement
Soutiens à mobiliser	ADEME

AXE 5 : Promouvoir la gestion des biodéchets au plus près du lieu de production		
Action 15 : Poursuivre le déploiement du compostage partagé en pied d'immeuble		
Gisement impacté	OMR, déchets verts en déchèteries	
Public cible	Résidents habitat collectif	
Objectif général	Diminuer la fraction fermentescible dans les OMR, répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets (loi AGEC)	
Objectif qualitatif	Sensibiliser et accompagner les usagers au compostage et à la gestion des biodéchets sur le lieu de production Objectif : mettre en place 6 à 8 sites par an	
Descriptif de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le SMICTOM des Flandres souhaite pérenniser la mise en place du compostage partagé démarrée en 2023-2024 grâce à une campagne de sensibilisation, la fourniture du matériel indispensable à la réussite et le suivi des sites.</p> <p>Il s'agit ici de répondre à la loi AGEC quant au tri à la source des biodéchets et à la demande des usagers en habitat collectif.</p> <p>Entrer en contact avec les bailleurs et les résidents.</p> <p>Diagnostic du site potentiel :</p> <p>Emplacement, contraintes d'urbanisme, adhérents potentiels, dimensionnement en fonction.</p> <p>Conventionnement</p> <p>Sensibilisation des habitants</p> <p>Formation des référents de sites</p> <p>Mise en place physique du site</p> <p>Remise de bio seaux aux usagers volontaires (charte)</p> <p>Inauguration du site</p> <p>Suivi : visite de site mensuelle pendant 1 an puis selon la demande suivi réseau des référents</p> <p>Mise en place d'une plateforme d'échange entre référents de sites (groupe Facebook)</p> <p>Animations diverses (informatif, ateliers DIY)</p>	<p>Planning prévisionnel</p> <p>2025 – 2030</p>
Autres démarches connexes	Compostage autonome en établissement, broyage des déchets verts de déchèteries, stands informatifs en déchèteries	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Bacs, grilles anti rongeur, outillage divers, flyers, site internet,	
Moyens humains prévisionnels	0.8 ETP par an réparti sur : guide composteur ou maitre composteur et agents polyvalents	
Moyens Financiers prévisionnels	Coût matériel pour 1 site : bacs, grilles anti rongeur, outils, stickers, bio seau, panneaux et signalétique, Coût pour 1 site 3x1000 L= 3967.59€ Coût de formation : référents de site (2 sessions par an) 2000/an Prévoir broyat si pas d'autonomie au démarrage du site	

Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Associations (La grelinette des champs, jardin ouvriers, jardins partagés, Uniscité, ALEFPA, HAPA, Bailleurs, les communes)
Indicateurs	Tonnages OMR, Taux d'équipement de l'habitat collectif sur le territoire. Taux d'adhésion des habitants
Soutiens à mobiliser	ADEME, fonds vert, CPIE, RCC

AXE 5 : Promouvoir la gestion des biodéchets au plus près du lieu de production		
Action 16 : Déployer le compostage autonome en établissement sur le territoire		
Gisement impacté	Déchets de cuisine et de table de la restauration collective, OMR	
Public cible	Professionnels de la restauration collective et convives	
Objectif général	Diminuer les putrescibles	
Objectif qualitatif	Sensibiliser à la pratique du compostage et au gaspillage alimentaire	
Descriptif de l'action	<p>Poursuivre la mise en place de sites de compostage autonome en établissement (matériel, suivi formation) Pour les établissements de restauration collective sur le territoire (restauration scolaire, EHPAD...)</p> <p>Croiser l'action avec la lutte contre le gaspillage alimentaire</p>	Planning prévisionnel 2025 - 2030
Autres démarches connexes	Lutte contre le gaspillage alimentaire, broyage de déchets verts	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Bacs, grilles anti rongeur, outillage divers, flyers, site internet,	
Moyens humains prévisionnels	0.5 ETP par an réparti sur : guide composteur ou maitre composteur et agents polyvalents	
Moyens Financiers prévisionnels	Coût matériel pour 1 site : bacs, grilles anti rongeur, outils, stickers, bio seau, panneaux et signalétique, broyat Coût de formation : référents de site (2 sessions par an) 2000€ / an	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Associations (La grelinette des champs, jardin ouvriers, jardins partagés, Uniscité, les communes)	
Indicateurs	Tonnages OMR, Taux d'équipement des établissements de restauration collective sur le territoire, tonnages de déchets compostés (suivi des sites)	
Soutiens à mobiliser	ADEME, fonds vert, CPIE, RCC	

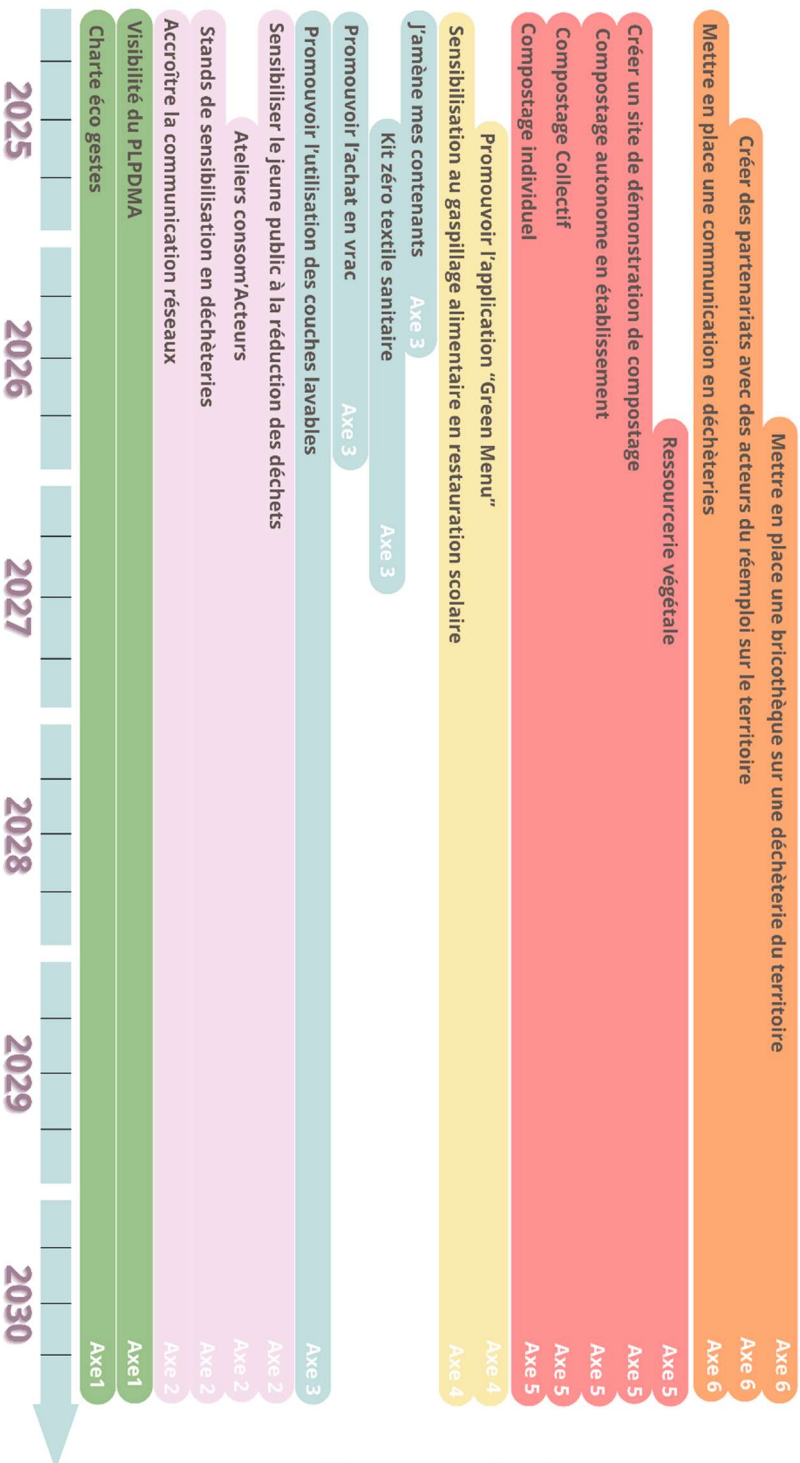
AXE 5 : Promouvoir la gestion des biodéchets au plus près du lieu de production		
Action 17 : Créer un site de démonstration de compostage		
Gisement impacté	Déchets verts en déchèteries, DCT	
Public cible	Tout public (usagers, associations, école, centre socio...)	
Objectif général	Diminuer les déchets verts en déchèteries diminuer les OMR à la collecte	
Objectif qualitatif	Transmettre les bons gestes, sensibiliser, donner envie de changer de pratiques	
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer et mettre en réseau les sites de compostage inaugurés en 2024 pour accueillir le public, les écoles, les formations (diffuser les bonnes pratiques) - Organiser des évènements pour faire vivre les sites de démonstration - Elaborer une stratégie de communication impactante (tuto, podcast, affiches) simultanément avec plusieurs partenaires 	Planning prévisionnel 2025 - 2030
Autres démarches connexes	Broyage, compostage, jardinage au naturel, art/génie écologique, préservation biodiversité	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Supports pédagogiques, contenus d'animation pour des ateliers ludiques	
Moyens humains prévisionnels	1 à 2 ETP création d'un poste de coordination de site de démonstration	
Moyens Financiers prévisionnels	A évaluer en fonction des devis et de l'implication des salariés / équipes syndicat	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Associations jardins partagés communes structures biodiversité (Ecosphère – projet Bailleul) écoles, communes, conservatoire botanique	
Indicateurs	Inventaire biodiversité sur les sites de démonstration tonnages déchets verts	
Soutiens à mobiliser	Soutiens jardin/ biodiversité	

AXE 5 : Promouvoir la gestion des biodéchets au plus près du lieu de production	
Action 18 : Ressourcerie végétale	
Gisement impacté	Déchets verts en déchèteries
Public cible	Particuliers / collectivités / associations / écoles
Objectif général	Diminuer les quantités de déchets apportés en déchèteries
Objectif qualitatif	Sensibiliser les particuliers aux bonnes pratiques d'utilisation des végétaux (paillage, broyat)
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Changer les habitudes pour encourager le jardinage au naturel <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de broyat pour les habitants en déchèteries autour de temps forts (automne) • Organiser des événements en lien avec les temps forts nationaux (SERD) • Connecter le « génie végétal » à l'art et la culture : sculptures de saule vivant, bancs ou chaises, œuvres éphémères, décoration • Organiser des formations des agents techniques pour utiliser sur place les végétaux
	Planning prévisionnel
	Mi 2026 - 2030
Autres démarches connexes	Associer les sites de compostage aux sites de démonstration de jardinage au naturel, Broyage en déchèteries, Stands de sensibilisation (déchèteries et autres), ateliers Consom'Acteurs, compostage (partagé, individuel et autonome)
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Espace dédié dans les déchèteries, broyeur, matériel de communication
Moyens humains prévisionnels	0.2 ETP (1 personne, 1 j/ semaine, 48 semaines) Ou (2 personnes ½ journée / semaine) 1.6 ETP Par site
Moyens Financiers prévisionnels	Devis matériel (broyeur, aménagement du site, matériel, outils...)
Structure pilote	SMICTOM des Flandres
Partenaires et relais à mobiliser	Plan culturel territoire (Bailleul) communes, art-penteurs CLEA, structures artistiques, CBN (Conservatoire Botanique National) associations jardins partagés, sites de compostage partagé
Indicateurs	Tonnages de déchets verts en déchèteries, questionnaire de satisfaction, ateliers (indicateurs qualitatifs)
Soutiens à mobiliser	Soutiens biodiversité (OFB, Fondation Rustica) Fonds Européens (en parallèle avec politiques en cours de renaturation / préservation des écosystèmes), ADEME.

AXE 6 : Développer le réemploi sur le territoire		
Action 19 : Mettre en place un affichage en déchèteries pour promouvoir le réemploi		
Gisement impacté	Encombrants, DEEE, Mobilier, Electroménager	
Public cible	Usagers des déchèteries	
Objectif général	Baisse des tonnages en déchèteries, baisse de la fréquentation	
Objectif qualitatif	Sensibiliser les usagers dans l'acte de jeter, les encourager à se questionner davantage sur leurs déchets pour favoriser le don et le réemploi	
Descriptif de l'action	<p>Déployer sur l'ensemble du territoire un affichage de sensibilisation spécifique aux différents flux (encombrants, DEEE, mobilier, électroménager)</p> <p>Charte graphique SMICTOM des Flandres + Logo</p> <p>Choix des messages, personnages ou non ?</p>	<p>Planning prévisionnel</p> <p>A partir de 2026</p>
Autres démarches connexes	Stands de communication et de sensibilisation en déchèteries	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Panneaux	
Moyens humains prévisionnels	Création interne, Agents à mobiliser pour l'installation 0.2ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	Cout d'achats des panneaux Création en interne 1500€	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Ressourceries, Emmaüs, Le relais	
Indicateurs	Tonnages déchèteries, caractérisations encombrants	
Soutiens à mobiliser	Eco organismes (Eco maison, Refashion, Ecosystem...) , ADEME	

AXE 6 : Dynamiser le réemploi sur le territoire du SMICTOM des Flandres		
Action 21 : Mettre en place un espace de gratuité en déchèterie pour les matériaux de second œuvre en bâtiment		
Gisement impacté	Encombrants	
Public cible	Usagers des déchèteries, tout public	
Objectif général	Diminuer les tonnages de déchets encombrants et gravats. Prioriser le réemploi, sensibiliser les usagers au don avant de jeter	
Objectif qualitatif	Encourager le don et le réemploi des surplus de chantiers des particuliers pour limiter le gaspillage de matériaux jetés qui pourraient être encore utilisés en l'état	
Descriptif de l'action	<p>Démarrer l'action dans une déchèterie du territoire</p> <p>Utiliser la zone de réemploi de la déchèterie pour permettre aux usagers d'y déposer les matériaux encore utilisables en l'état (plaques de plâtre, carrelage, restes de sol souple, rails alu, panneaux et bois d'agencement, sanitaires, tuyaux ...) pas de produits ni restes de peintures, vernis, lasures...</p> <p>Pour proposer ceux-ci en don à d'autres usagers, uniquement en présence de l'agent affecté suivant la règle du premier arrivé premier servi, un seul passage par jour de l'opération (rythme à définir) autorisé</p> <p>Aucune obligation de déposer dans la zone de don ne peut être formulée aux usagers de la déchèterie</p>	<p>Planning prévisionnel</p> <p>2025 - 2030</p>
Autres démarches connexes	Communication affichage de sensibilisation en déchèteries, partenariat en déchèterie de Bailleul avec l'association Escabelle	
Outils/ Matériels à mobiliser ou à créer	Nécessité d'un ou deux conteneurs à ouverture latérale si pas de local disponible, peson et/ou balance	
Moyens humains prévisionnels	1 Agent en charge de la Bricolage (roulement dans l'équipe ?) pour 2 jours hebdomadaires (un samedi + un autre jour en semaine) 0.5 ETP	
Moyens Financiers prévisionnels	Conteneurs : 12 000€ pour 2 conteneurs 20 pieds à ouvertures latérales	
Structure pilote	SMICTOM des Flandres	
Partenaires et relais à mobiliser	Recynov, Baudelet	
Indicateurs	Tonnages en déchèteries (encombrants + gravats), caractérisations, passages en déchèteries	
Soutiens à mobiliser	ADEME, Eco organismes,	

Planning prévisionnel



BILAN

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20241209-D43_2024-DE

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 059-255900573-20241209-D43_2024-DE



SMICTOM des Flandres - 41, Avenue De Lattre de Tassigny - 59190 HAZEBROUCK

Tel : 03.59.68.40.06 – contact@smictomdesflandres.fr